

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

4 MARS 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2020 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Communication	4
5	Dépôt de projets	4
6	Dépôt d'un rapport	4
7	Approbation de l'ordre du jour	4
8	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	5
8.1	Question de Mme Amandine Pavet à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Écart salarial entre les hommes et les femmes»	5
8.2	Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Anorexie chez les adolescents»	6
8.3	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Un centre pour victimes de violences sexuelles dans chaque province»	6
8.4	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «ULB-Langues: comment promouvoir l'apprentissage auprès des étudiants?»	7
8.5	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Problématique du harcèlement dans les écoles supérieures des arts»	8
8.6	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Abaissement de l'âge de l'obligation scolaire»	9
9	Débat d'actualité (Article 83, § 6, du règlement): «Gestion de l'épidémie de coronavirus en Fédération Wallonie-Bruxelles»	9
10	Prises en considération	15
11	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège, avec échanges de lettres, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation internationale de Police Criminelle – INTERPOL (O.I. P.C. – INTERPOL), fait à Lyon, le 14 octobre 2014 et à Bruxelles, le 24 octobre 2014 (doc. 48 (2019-2020) nos 1 et 2)	15
11.1	Discussion générale	15
11.2	Examen et vote de l'article unique	16

12 Débat thématique: «La note méthodologique relative aux bâtiments scolaires» (Article 84 du règlement)	16
13 Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège, avec échanges de lettres, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation internationale de Police Criminelle – INTERPOL (O.I. P.C. – INTERPOL), fait à Lyon, le 14 octobre 2014 et à Bruxelles, le 24 octobre 2014 (doc. 48 (2019-2020) nos 1 et 2)	27
13.1 Vote nominatif sur l'ensemble	28
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	28
Annexe II: Cour constitutionnelle	28

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h05.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance, M. Furlan, pour raisons de santé; MM. Marcourt et Collignon, Mme Pécriaux, MM. Tzanetatos, Agache et Bastin ainsi que Mme Laruelle, retenus par d’autres devoirs.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 14 novembre 2019, je dois vous informer du nombre de questions écrites restées sans réponse dans les délais requis.

Le ministre-président Jeholet a répondu à 13 des 14 questions écrites qui lui ont été adressées, soit un taux de réponse de 92,85 %. Ce pourcentage est de 100 % pour le ministre Daerden avec 33 réponses pour 33 questions, de 93,75 % pour la ministre Linard avec 45 réponses pour 48 questions, de 100 % pour la ministre Glatigny avec 103 réponses pour 103 questions et de 98,36 % pour la ministre Désir qui a répondu à 60 des 61 questions qui lui ont été adressées. (*Applaudissements*)

J’en profite pour apporter une correction aux pourcentages communiqués lors de notre précédente séance. M. Daerden et Mme Glatigny ont en fait répondu à 100 % des questions qui leur avaient été adressées.

4 Communication

M. le président. – Par lettre du 14 février 2020, Mme Sabine Laruelle, la présidente du Sénat, nous a transmis la résolution relative aux droits de l’homme à Bahreïn (n° 7-142) que le Sénat a adoptée lors de sa séance du même jour.

5 Dépôt de projets

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret relatif à l’élaboration du plan «droits des femmes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 52 (2019-2020) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé en commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, qui l’a inscrit à son ordre du jour de ce mardi 3 mars 2020.

Nous avons également reçu les projets de décret contenant le règlement définitif des budgets de la Communauté française pour les années 2002 à 2018 (doc. 53 à 69 (2019-2020) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés en commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, qui les a inscrits à son ordre de jour de ce lundi 2 mars 2020.

6 Dépôt d’un rapport

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel 2019 de la commission des experts visé par l’article 2ter, § 9, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l’enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française (doc. 70 (2019-2020) n° 1).

Ce rapport annuel a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

7 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 20 février 2020, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 4 mars 2020.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

8 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

8.1 Question de Mme Amandine Pavet à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Écart salarial entre les hommes et les femmes»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Les 7 et 8 mars prochains, les femmes organiseront des actions à travers tout le pays à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Beaucoup n'ont d'ailleurs pas attendu cette date pour se faire entendre.

Ces actions prouvent à quel point la question de l'égalité entre hommes et femmes est une lutte qu'il reste à mener et à gagner. En effet, les femmes sont, encore aujourd'hui, victimes de nombreuses inégalités, notamment dans le domaine économique. Il existe toujours un écart salarial de 20 % entre les hommes et les femmes et ces dernières étant encore nombreuses, 45 %, à occuper des postes à temps partiel. De manière concrète, derrière ces chiffres se cachent des destins compliqués: les femmes condamnées à vivre avec des pensions basses, indignes; les femmes seules, qui éprouvent des difficultés à joindre les deux bouts; ou encore les femmes dépendantes de leur conjoint sur le plan économique et malheureusement condamnées à ne pas pouvoir le quitter s'il se montre violent.

Le secteur public n'est pas épargné par ces inégalités. Selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, l'écart salarial dans le secteur public est de 17,5 % entre les hommes et les femmes. Certes, les femmes occupent principalement des postes à temps partiel, mais, même en tenant compte de ce facteur, il reste un écart salarial de 6 %. Pour un salaire moyen, cela correspond à une différence d'environ 100 euros, ce qui est énorme.

Monsieur le Ministre, avez-vous constaté cet écart en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, comment l'expliquez-vous? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour le supprimer? Envisagez-vous de prendre des mesures déjà prises ailleurs, par exemple une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire dans la fonction publique en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, je me réjouis que vous me posiez cette question, car je me préoccupe de la

situation des femmes dans la fonction publique. Cela me fait plaisir aussi, car cela m'évoque le slogan «À travail égal, salaire égal» et vous savez que c'est lors de la grève des femmes de la Fabrique nationale (FN) à Herstal, en 1966, que ce slogan a été prononcé pour la première fois dans notre pays.

Pour répondre à votre question, je peux vous dire que les barèmes sont les mêmes pour les hommes et les femmes, dans le ministère et les organismes d'intérêt public (OIP) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au niveau du ministère, les rémunérations sont les mêmes pour les personnels contractuels et les agents statutaires. Il peut évidemment y avoir des différences en fonction de l'expérience valorisée pour une même fonction, ainsi que des différences selon le temps presté. Je peux aussi vous dire, bien que je n'aie pas en tête le chiffre exact, qu'il y a un peu plus de femmes que d'hommes dans les niveaux deux et trois. Cela signifie qu'il y a plus de femmes dans les fonctions à salaires un peu plus bas. De mémoire, c'est 56 % de femmes pour ces deux niveaux.

Une opération pilote a été entamée lors de la précédente législature de réduction collective du temps de travail, «Cap 61+». Elle permet aux agents en fin de carrière de bénéficier d'une réduction du temps de travail d'un cinquième tout en gardant la même rémunération. Le gouvernement discutera très prochainement au niveau du gouvernement de la prolongation de cette expérience pilote.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, il existe effectivement des barèmes légaux. Les différences se marquent surtout au niveau du régime de travail et des postes auxquels les femmes accèdent. En tant que ministre de la Fonction publique, vous pouvez agir sur ces aspects. En effet, beaucoup de femmes sont contraintes de travailler à temps partiel, car elles se chargent des tâches ménagères et s'occupent des enfants. Il ne s'agit donc pas toujours d'un choix, mais plutôt d'un phénomène de société auquel la fonction publique peut apporter des solutions.

Vous parlez de l'expérience pilote menée pour des personnes en fin de carrière. Par rapport à l'ampleur de l'inégalité, cette proposition d'expérience et de solution me semble assez timide. Dans d'autres pays, des expériences, à tout âge de la carrière, ont été menées, notamment dans des crèches publiques en Suède, mais aussi dans des homes. Il est admis que la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire est un avantage et permet de réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Des expériences de cette ampleur pourraient être menées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, certaines actions et grèves sont prévues le 9 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Nous les soutenons pour pousser les décideurs politiques à agir.

8.2 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Anorexie chez les adolescents»

M. Dimitri Legasse (PS). – En Belgique, plus d'un adolescent sur dix est atteint de troubles du comportement alimentaire. Ce chiffre est inquiétant, et le pourcentage est plus élevé encore chez les jeunes filles. Ceci est lié à une image de l'idéal féminin qui prône la maigreur parfois morbide. La mode n'est évidemment pas le seul facteur contribuant à ce problème, mais elle est un des plus importants et nécessite notre attention.

Madame Linard, en tant que ministre des Médias, de l'Enfance et de la Santé, vous disposez de plusieurs compétences liées à ce phénomène, d'où les questions suivantes: tout d'abord, le personnel des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) est-il formé pour détecter et accompagner les jeunes victimes d'anorexie mentale? Le personnel de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est-il en mesure d'accompagner les familles qui envisagent une thérapie familiale, plus recommandée qu'un traitement dans le secteur hospitalier? Les médias et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) accordent-ils une attention particulière aux images de maigreur soi-disant idéale qui sont véhiculées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Chaque école est liée à un SPSE, qui assure notamment le suivi médical, le suivi du programme de vaccination et des maladies transmissibles. Dans tous les parcours scolaires, des bilans de santé obligatoires sont réalisés par cet organisme. Des tests spécifiques peuvent également être demandés par l'école, les parents ou le centre psycho-médico-social (PMS).

Comme vous l'indiquez, Monsieur le Député, 10 à 15 % des adolescents adoptent des conduites alimentaires problématiques et les filles sont davantage touchées par le phénomène que les garçons. Le personnel des SPSE est formé pour détecter tout décrochage de la courbe staturo-pondérale de chaque enfant ou adolescent. Lorsqu'un cas survient, l'équipe en informe les parents et leur conseille de consulter leur médecin pour entamer un suivi.

Un autre problème se situe dans le fait que l'anorexie, comme tout trouble alimentaire concernant davantage les filles, ne s'accompagne pas toujours d'un changement de poids. Comme vous le disiez également, la question de l'image est une des causes majeures de ce phénomène. La Fédération Wallonie-Bruxelles possède des moyens d'action pour lutter contre ce phénomène, notam-

ment pour effectuer un travail essentiel sur les images véhiculées par les médias et les publicitaires. Ces points feront d'ailleurs partie du plan «Droit des femmes» qui verra bientôt le jour.

M. Dimitri Legasse (PS). – Ce plan «Droit des femmes» est effectivement d'une grande importance. Cependant, les dix dernières années ont vu augmenter les statistiques liées aux troubles alimentaires; dès lors, même si l'ONE et les SPSE sont déjà outillés pour y faire face, il serait opportun d'attirer davantage l'attention sur cette problématique.

8.3 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Un centre pour victimes de violences sexuelles dans chaque province»

Mme Jacqueline Galant (MR). – La ministre fédérale de l'Égalité des chances, Mme Nathalie Muylle, a annoncé son intention de créer, dans chaque province, un centre pour les victimes de violences sexuelles. J'accueille cette nouvelle très favorablement, car la Belgique connaît un grand besoin de ce type de structures.

Qu'en est-il de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de vos compétences concernant les maisons de justice? Avez-vous eu quelques contacts et envisagé des collaborations? Comment s'articule le montage financier pour créer un centre dans chaque province de notre Fédération?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Actuellement, trois projets pilotes sont mis à exécution dans trois hôpitaux différents: un situé à Bruxelles, l'autre à Liège et le dernier à Gand.

La ministre fédérale de l'Égalité des chances, Mme Nathalie Muylle, a annoncé son ambition de multiplier ces centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles. Nous sommes en contact régulier et nous avons d'ailleurs publié un communiqué de presse commun signalant notre intention de collaborer. Les assistants de justice présents dans les services d'accueil gérés par les maisons de justice offrent un suivi juridique et, le cas échéant, un suivi du dossier judiciaire aux victimes de violences sexuelles. Ils s'occupent régulièrement de ce type de service. Une assistance psychosociale y est également organisée.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, je salue cette collaboration. La conférence interministérielle avait été installée pour donner aux différents niveaux de pouvoir une vision transversale de la lutte contre les violences sexuelles. La création de structures dans chaque province en est un exemple concret et positif. Cela répond à un véritable besoin pour les femmes victimes de violences, notamment sexuelles. Les autorités que nous sommes se trouvent souvent très démunies vis-à-vis de ces victimes parce qu'elles n'ont que peu de pistes à leur proposer. Je suivrai avec attention la concrétisation de cette coordination et de cette collaboration entre les différents niveaux de pouvoir.

8.4 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «ULB-Langues: comment promouvoir l'apprentissage auprès des étudiants?»

M. Martin Casier (PS). – L'apprentissage des langues constitue actuellement un défi majeur dans le monde du travail. Plus largement, apprendre la langue de l'autre, c'est apprendre à le connaître lui et sa culture. Apprendre une langue, c'est aussi développer sa capacité de vivre ensemble.

Dans ce cadre, plusieurs opérateurs ont pris des engagements. L'Université libre de Bruxelles (ULB), plus particulièrement, a manifesté sa volonté de créer des écoles bilingues en Région bruxelloise avec son université consœur, la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB). Elle a ainsi développé un Plan Langues. Ce dernier a pour vocation de coordonner toutes les activités d'apprentissage des langues existantes et de les renforcer, mais surtout de les ouvrir tant aux étudiants qu'à l'ensemble des membres du personnel.

L'objectif est de déployer des méthodes d'apprentissage innovantes qui prennent en considération numérisation et autonomisation des élèves au niveau de l'apprentissage de leur langue. Cette réflexion sur la manière d'apprendre ces langues est particulièrement importante et il me semble nécessaire de la mener plus largement, au-delà du cadre de l'ULB, d'autant plus que nous ne sommes pas toujours à la pointe dans ces domaines en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur cette initiative? Les autres établissements de notre enseignement supérieur ont-ils entrepris des actions similaires? L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) accompagne-t-

elle et soutient-elle ces différentes initiatives? L'ARES mène-t-elle une réflexion visant à centraliser toutes les bonnes pratiques que mènent nos différents instituts d'enseignement supérieur dans ce domaine? Une réflexion est-elle menée dans les administrations et au sein de l'ARES au sujet des méthodes d'apprentissage des langues par nos étudiants, les membres des corps professoraux et du personnel de nos institutions?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous avez raison de souligner l'importance de l'apprentissage des langues et je me félicite du lancement du Plan Langues de l'ULB, en particulier parce que cette initiative se focalise sur le numérique et les nouvelles méthodes pédagogiques.

Plusieurs projets similaires existent bel et bien dans d'autres universités. En voici deux exemples. Depuis 1991, l'Université Saint-Louis organise, en coopération avec la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven), des programmes dans deux ou trois langues: français-anglais, français-néerlandais ou français-néerlandais-anglais. Par ailleurs, l'Université Saint-Louis propose le premier bachelier entièrement en anglais en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Votre question portait également sur l'ARES. Je suis heureuse de vous confirmer que la question de l'apprentissage des langues, particulièrement les nouvelles méthodes innovantes en termes de pédagogie et d'apprentissage des compétences linguistiques, fait régulièrement l'objet d'une attention particulière au sein de l'ARES. Plusieurs journées de réflexion ont été organisées à ce sujet. L'outil DIES (descripteurs d'internationalisation pour l'enseignement supérieur) permet de recueillir les bonnes pratiques en matière d'apprentissage linguistique.

Fin 2017, un Midi de l'ARES a été principalement consacré à l'anglais. Cet échange a abordé la question de savoir si l'enseignement en anglais doit être considéré comme une opportunité, une nécessité ou une menace. L'ARES est soucieuse de rassembler les bonnes pratiques et de les diffuser ensuite aux établissements d'enseignement supérieur.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je suis heureux de vous entendre confirmer que l'ARES est bien consciente de cet enjeu. Néanmoins, l'action que vous avez évoquée date quelque peu. S'agissant de l'apprentissage des langues, l'évolution est particulièrement rapide en termes pédagogiques, mais aussi eu égard aux attentes des étudiants. Ne négligeons pas l'importance d'un suivi récurrent et régulier de cette matière et battons le fer tant qu'il est chaud. Les choses n'évoluent pas d'elles-mêmes et il

reste un gros effort à fournir dans ce domaine. Je ne peux donc que vous encourager à inciter davantage l'ARES à poursuivre le travail, non seulement de centralisation, mais aussi d'accompagnement de nos institutions afin d'en faire de véritables bastions d'apprentissage des langues et des cultures.

8.5 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Problématique du harcèlement dans les écoles supérieures des arts»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – En cette semaine consacrée aux droits des femmes, il est important de rappeler que le harcèlement n'a sa place nulle part et certainement pas dans les écoles supérieures des arts (ESA). Je ne vous cache pas mon étonnement – et le mot est faible – par rapport aux événements qui ont été relatés dans un article de presse la semaine dernière.

En effet, des faits de harcèlement sont dénoncés dans deux établissements de l'enseignement supérieur: à l'Institut des arts de diffusion (IAD) et au Conservatoire royal de Bruxelles. Il s'agit de faits de harcèlement sexuel, de propos misogynes, d'humiliations répétées. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que de tels faits se produisent dans des établissements d'enseignement supérieur et en particulier dans les ESA.

Aujourd'hui est parue une carte blanche signée par une partie du corps professoral de l'IAD, dans laquelle il réfute une partie des accusations et dénonce leur caractère anonyme. Sans vouloir prendre parti, cette carte blanche met en évidence le profond malaise lié au harcèlement au sein de ces deux établissements, mais aussi, plus généralement, dans l'enseignement supérieur artistique. Il faut faire toute la lumière sur ces affaires, à la fois pour éviter que tout le monde soit mis dans le même sac – la majorité des professionnels font leur travail correctement – mais aussi pour offrir une protection adéquate aux victimes le cas échéant.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des faits rapportés au sein de ces deux établissements? Dans l'affirmative, quelles mesures avez-vous prises? Concernant l'enseignement supérieur en général, où en sont les mesures que vous avez annoncées, telles que la mise en place d'une commission «genre» au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)? Quelles sont les premières pistes de solution pour lutter le plus rapidement et efficace-

ment possible contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les faits que vous mentionnez, Monsieur le Député, se sont déroulés durant l'année scolaire 2018-2019. Il s'agit en effet de comportements sexistes et de remarques déplacées qui ont, depuis lors, fait l'objet d'une procédure disciplinaire. La presse s'est fait l'écho de cette affaire.

Ensuite, d'autres faits ont été dénoncés, parfois anonymement. Une carte blanche a été publiée par une série de professeurs qui dénoncent le caractère anonyme des dénonciations et en appellent à la restauration d'un climat de confiance au sein de l'IAD.

La situation est confuse, ce qui montre bien la nécessité qu'elle soit objectivée. C'est la raison pour laquelle, à la suite d'une rencontre avec le Réseau Genre & Enseignement supérieur non universitaire (ESNU), j'ai pris la décision de demander la création d'une commission «Genre» au sein de l'ARES.

La proposition sera analysée au conseil d'administration, la semaine prochaine ou la semaine suivante. L'objectif est de créer la commission d'ici le mois d'avril.

Cette commission devra évaluer une série de questions, notamment celle du harcèlement, car on sait que cette problématique pourrait se poser avec une acuité particulière dans les écoles supérieures des arts du fait que le taux d'étudiantes y est plus élevé qu'ailleurs. Par exemple, dans le département «théâtre», les étudiantes sont majoritaires, alors que les metteurs en scène, les producteurs et les professeurs sont principalement masculins, la proportion de femmes dans ces dernières filières n'étant que de 15 % à 35 %.

Une attention particulière sera donc réservée à cette question, comme du reste à l'ensemble de la problématique concernant l'égalité homme-femme au sein de l'ARES.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous sais concernée par ce sujet puisque nous l'avons déjà abordé à plusieurs reprises en commission de l'Enseignement supérieur.

Je me réjouis de constater que les choses avancent. Il faut en effet progresser rapidement tout en proposant des réponses à la hauteur du défi. Le mot-clé de cette démarche est «confiance», comme vous l'évoquez. Il faut que cela ne soit pas un vain mot pour les étudiants concernés qui doivent avoir un point de contact au sein de leur établissement.

Il serait peut-être d'ailleurs aussi intéressant d'envisager la création de points de contact externes pour éviter la peur et la crainte de dénoncer un professeur s'étant rendu coupable de harcèlement à cause de l'autorité hiérarchique qu'il détient.

Je me réjouis de suivre l'évolution de ce dossier et l'accélération des choses dès la mise en place d'une commission *ad hoc* au sein de l'ARES.

8.6 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Abaissement de l'âge de l'obligation scolaire»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, votre gouvernement a récemment approuvé, en première lecture, un avant-projet de décret visant à mettre en conformité la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la loi du 23 mars 2019 modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire afin d'instaurer l'obligation scolaire à partir de l'âge de cinq ans, votée par le Parlement fédéral le 14 mars 2019.

Dans le cadre de la transposition progressive du Pacte pour un enseignement d'excellence, l'objectif de cette nouvelle mesure est de renforcer l'égalité des chances et de stimuler les fonctions cognitives et l'apprentissage du langage. Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement fait un pas supplémentaire et précise qu'il entend favoriser la fréquentation de l'école à partir de trois ans.

Quel est le taux d'enfants qui fréquentent l'école maternelle avant l'âge obligatoire? D'après mes informations, il dépasse les 90 %. Comment comptez-vous sensibiliser les parents pour qu'ils inscrivent leurs enfants à l'école dès l'âge de trois ans?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Investir dans l'enseignement maternel est un des objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence et, de manière générale, du gouvernement. L'enseignement maternel fonde les apprentissages et constitue, à ce titre, un cycle d'expériences crucial pour le développement. En classe maternelle, les enfants acquièrent les codes de l'école et, parfois, apprennent la langue qui y est enseignée. L'obligation scolaire restant une compétence du gouvernement fédéral, notre gouvernement a prévu, dans la DPC, d'encourager la fréquentation de l'école maternelle dès l'âge de trois ans.

La Chambre des représentants a approuvé la loi du 23 mars 2019 qui abaisse l'âge de l'obligation scolaire à cinq ans. Le gouvernement se réjouit de cette première étape importante. Elle servira d'instrument dans la lutte contre les inégalités sociales qui débutent dès le plus jeune âge.

Plus tôt le travail commence, mieux c'est! Le gouvernement profitera de cette nouvelle mesure qui entrera en vigueur à la rentrée pour sensibiliser les parents et les tuteurs à l'intérêt de voir leurs enfants fréquenter régulièrement l'enseignement.

La plupart des enfants sont inscrits dans l'enseignement maternel. Les chiffres repris dans la loi adoptée à la Chambre et datant du 30 septembre 2018 indiquent que seuls 2,69 % des enfants ne sont pas inscrits à l'âge de cinq ans. Par contre, en l'absence d'obligation, la fréquentation scolaire reste très irrégulière. Le gouvernement prévoit d'envoyer un courrier aux parents des enfants qui ne sont pas inscrits en rappelant ce que signifie concrètement l'obligation scolaire et les conséquences d'une absence. Des affiches, des prospectus, des capsules audio et vidéo destinés au grand public seront aussi réalisés.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces nombreuses mesures très concrètes et sans aucun doute utiles. J'insiste comme vous sur les nombreux impacts positifs de la scolarisation dès le plus jeune âge sur la réduction des inégalités et sur le développement de l'enfant. L'éducation constitue un vecteur d'émancipation et un ascenseur social.

Certes, l'obligation scolaire n'est en vigueur qu'à partir de l'âge de cinq ans, mais rien ne nous empêche d'inciter tous les parents à scolariser leurs enfants dès l'âge de trois ans, y compris les quelques pour cent qui s'y refusent actuellement.

Je suis heureuse de constater que votre gouvernement agit dans ce sens et je vous en remercie une nouvelle fois.

9 Débat d'actualité (Article 83, § 6, du règlement): «Gestion de l'épidémie de coronavirus en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Gestion de l'épidémie de coronavirus en Fédération Wallonie-Bruxelles».

Les temps de parole sont les suivants: quatre minutes par groupe politique, dix minutes pour la réponse du gouvernement et deux minutes par groupe pour la réplique.

Mme Sabine Roberty (PS). – Vu l'évolution actuelle du Covid-19, tous les niveaux de pouvoir, comme d'ailleurs la plupart des compétences de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, sont concernés par la lutte contre cette maladie. Il est donc particulièrement important de mobiliser l'ensemble de nos ressources pour éviter de brouiller les messages utiles à la santé et garantir que l'ensemble de la population ait accès à la meilleure information possible. Il faut certes gérer

les difficultés! Soyons prudents! Soyons matures! Soyons cohérents, surtout en ce retour de vacances scolaires.

Il m'a semblé opportun de faire le point avec vous, Monsieur le Ministre-Président, sur la situation et sur les mesures d'hygiène prises, notamment dans les crèches, les établissements scolaires maternels, primaires, secondaires, mais aussi dans l'enseignement supérieur, sur les réactions dans nos administrations, lors des manifestations publiques et des rencontres collectives.

J'évoquerai avec vous l'information spécifiquement destinée aux enfants et aux plus jeunes. La communication doit être parfaitement adaptée à leur âge et surtout à leur niveau de compréhension.

À la suite du comité de concertation auquel vous avez participé, quels éléments de réponse pouvez-vous déjà m'apporter? Quelles décisions ont été prises? Où en est la concertation? Comment le gouvernement gère-t-il l'information pour qu'elle soit efficace, utile et nécessaire? Comment met-il cette information en parallèle avec toutes les mesures sanitaires possibles et utiles de précaution? Avez-vous déjà aujourd'hui eu l'occasion d'évaluer et d'adapter le processus développé à la lumière de l'évolution de l'actualité?

Mme Alice Bernard (PTB). – Je suis moi-même enrhumée, mais, rassurez-vous, je n'ai pas contracté le coronavirus. Ce que nous craignons tous s'est donc produit, le Covid-19 est bien présent dans notre pays, après la semaine du congé de carnaval, et il a déjà contaminé plusieurs personnes. La Fédération Wallonie-Bruxelles est concernée à plusieurs égards, puisque, par exemple, les hôpitaux universitaires doivent faire face à une augmentation de travail et de demandes de la population. Leur situation est pourtant connue: ils fonctionnent déjà souvent en sous-effectif et avec un personnel au bord du *burnout*. De plus, ils doivent faire face au manque de matériel.

Un deuxième domaine, celui des médias, concerne aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons assisté à des débats allant dans tous les sens, des plus alarmistes aux plus je-m'en-foutistes. De quelle façon la ministre chargée des Médias en Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle donner des orientations dans la crise qui nous frappe?

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit aussi gérer la situation dans les écoles après la rentrée scolaire d'après-carnaval. Les parents sont en effet confrontés à nombre de questions. Certes, plusieurs circulaires ont été envoyées, mais elles ne sont pas appliquées de la même manière d'une école à l'autre. Certains établissements diffusent des informations, d'autres pas. Certains se demandent s'il faut annuler les voyages scolaires, d'autres posent, enfin, la question du matériel disponible pour faire respecter les recommandations en matière d'hygiène.

De plus, la fameuse «lasagne institutionnelle» belge complique la gestion de cette problématique: nous nous trouvons face à une pléthore de ministres de la Santé, dont les responsabilités s'arrêtent aux limites de leurs compétences. Il devient alors difficile de savoir qui dirige effectivement les actions et donne la bonne orientation pour l'application des directives.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous prévu d'octroyer plus de moyens aux hôpitaux universitaires, tant en personnel qu'en matériel pour faire face à la situation? Avez-vous aussi envisagé d'augmenter les moyens de leurs laboratoires de recherche en matière de dépistage, de vaccination et de traitement de la maladie? Pensez-vous recourir à des communications claires par le biais de la RTBF – à l'instar des avis de disparition diffusés après le journal télévisé – sur les mesures de prévention à appliquer? Enfin, avez-vous prévu de vérifier l'application de ces mesures dans les écoles et de leur donner davantage de moyens à cet effet? Le savon vient à manquer dans certaines écoles alors que le lavage des mains est préconisé.

Mme Anne Laffut (MR). – À l'heure actuelle, environ 90 000 personnes dans le monde sont décédées du coronavirus. La Belgique compte cependant beaucoup moins de cas que les autres pays européens. Nous n'avons aujourd'hui qu'une seule certitude: il ne faut pas céder à la panique. Toutefois, s'il n'y a pas lieu de dramatiser la situation, il ne faut pas non plus minimiser l'impact de cette maladie.

Les avis de citoyens, comités scientifiques, médecins et autres se multiplient, notamment sur les réseaux sociaux, et diverses décisions sont prises aux niveaux local et sectoriel.

Il devient dès lors nécessaire d'adopter une position unanime afin de répondre aux inquiétudes de la population. Il s'agit évidemment d'un exercice difficile dans notre pays, mais c'est une obligation. À cet égard, je me réjouis que les uns et les autres aient pris leurs responsabilités en réunissant le comité de concertation le 2 mars. Celui-ci englobe à la fois l'État fédéral et l'ensemble des entités fédérées.

Ce phénomène touche de nombreux secteurs: hôpitaux, écoles, crèches... Dans l'enseignement et l'accueil de l'enfance en particulier, la prudence est désormais le maître mot. Mais cette notion assez vague génère des mesures à géométrie variable; ainsi, certaines institutrices maternelles refusent de faire la bise à des enfants de trois ans. Certaines écoles et universités sont désemparées lorsqu'il est question de voyages à l'étranger, notamment dans le cadre de programmes Erasmus, etc. L'accueil dans les maisons de justice et les lieux de culture pose également problème, au point que certains événements culturels sont menacés d'annulation.

Monsieur le Ministre, le comité de concertation se réunira-t-il de manière régulière? Quelles sont les décisions communes, notamment dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, auxquelles la réunion du 2 mars a abouti? La propagation du virus évolue et les mesures devront évoluer avec lui, comme l'a rappelé la Première ministre. Dès lors, à quelle fréquence le comité de concertation continuera-t-il à se réunir? Avez-vous déjà réfléchi à un plan d'action en cas d'augmentation drastique de la contagion?

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je rejoins tout à fait les différentes interpellations de mes collègues concernant l'enjeu que représente l'organisation d'événements culturels et sportifs. Les incertitudes qui pèsent sur les organisateurs restant nombreuses, il serait intéressant que vous fassiez aussi le point sur ce sujet.

Concernant le secteur scolaire, la ministre Désir a anticipé la situation de manière efficace en envoyant une circulaire avant la fin du congé de Carnaval, ce qui a permis une rentrée sereine. L'enjeu actuel réside dans la façon dont vous coordonnerez les différentes décisions et informations au sein du comité de concertation, pour ensuite les acheminer correctement vers toutes les instances qui sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles, telles que celles liées aux secteurs de la jeunesse ou de l'école, y compris les enseignants, les directeurs d'établissement, les parents et les élèves.

Je souhaiterais attirer votre attention sur plusieurs points. Premièrement, la circulaire insiste beaucoup sur l'autonomie des directions et des pouvoirs organisateurs, ce qui peut sembler logique. Cependant, les directeurs sont aujourd'hui confrontés à des questions concrètes, relatives, notamment, à l'organisation des voyages scolaires et à leur annulation éventuelle. Autrement dit, faut-il les annuler ou non? Les voyages des rhétoriciens sont généralement programmés dans le courant du mois prochain. Que deviendront les acomptes et les soldes versés en cas d'annulation? Les directeurs sont quotidiennement interpellés sur cette question. Faut-il faire intervenir les compagnies d'assurance? Comment seront définies les responsabilités? Les sommes en jeu sont considérables et je tenais à vous alerter sur ce point.

Les syndicats m'ont également relayé leurs inquiétudes. Si un enseignant temporaire est absent, non pas parce qu'il est malade, mais pour des raisons de quarantaine ou d'immobilisation, il ne sera pas couvert par un certificat. Qu'en sera-t-il de ses droits et des conséquences de son absence sur son ancienneté?

Hier, le ministère français de l'Éducation nationale a annoncé avoir mis à la disposition des élèves une plateforme en ligne pour assurer la continuité des cours grâce à un enseignement à distance. Chez nous, l'enseignement à distance

relève de la compétence de votre collègue, Mme Glatigny. Quelles sont les ressources disponibles pour permettre aux enfants de rester à domicile et de bénéficier de la continuité pédagogique?

Enfin, les services de promotion de la santé à l'école (PSE) jouent également un rôle charnière essentiel entre le monde de la santé et celui de l'école. La ministre Linard, en coordination avec la ministre Désir, leur a-t-elle communiqué des informations spécifiques?

Les personnes impliquées en première ligne restent les médecins généralistes, qui ne relèvent pas de notre niveau de pouvoir. Il n'en reste pas moins que les directeurs des écoles ont des décisions importantes à prendre et des informations à communiquer. Comment les services PSE peuvent-ils concrètement les aider dans leurs tâches?

M. Laurent Heyvaert (Ecolo). – Je tiens à rectifier les propos de ma collègue: il n'y a pas 90 000 morts, mais bien 90 000 cas signalés et plus de 3 000 morts.

Depuis quelques jours, le Covid-19 suscite de nombreuses questions. En tant que parlementaires, nous sommes confrontés aux interrogations de tous les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et il est important que nous les relayions, voire que nous répondions à un maximum d'entre elles. Elles seront sans doute nombreuses à ne pas trouver de réponse aujourd'hui, mais il est tout de même important de les évoquer.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est un grand employeur. Dès lors, qu'est-il prévu pour protéger ses travailleurs? En leur absence, quels sont les mécanismes qui seront déployés?

Je voudrais féliciter les membres du personnel des écoles pour leur sang-froid. Les échos qui nous parviennent concernant le retour des vacances sont positifs. Le problème majeur se pose par contre en cas de voyage scolaire, lorsque les écoles doivent gérer à la fois la crainte des parents et les instructions données par le SPF Affaires étrangères. Il n'est pas évident pour eux de trouver un équilibre. En termes d'hygiène, le matériel manquait déjà dans les écoles auparavant. D'autre part, qu'est-il prévu pour assurer la continuité de la pédagogie en cas de fermeture des écoles? La France prévoit un système d'école à distance. La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle en faire de même? Quant aux événements culturels ou sportifs, notamment au niveau de la jeunesse, que faire en cas d'annulation? Cela concernera-t-il tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Le laboratoire de référence en matière de dépistage du coronavirus en Belgique se trouve à l'*Universitair Ziekenhuis Leuven*. Or, il travaille déjà en flux tendu. D'autres laboratoires seront certainement sollicités, mais aucun hôpital universitaire francophone ne pourrait prendre une épidémie en charge. Pourquoi les hôpitaux

universitaires wallons et bruxellois ne peuvent-ils pas répondre à la demande? Il y a quelques semaines, le Bureau fédéral du Plan annonçait des prévisions optimistes, susceptibles de permettre une augmentation du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les marges budgétaires permettront-elles de faire face à cette épidémie?

Avez-vous eu vent des propos d'enfants comme de professeurs qui circulent dans l'espace public, au sein des écoles et de leurs cours de récréation? «Qui est le Chinois dans la salle? Qui est coronavirus? Et toi, le petit Chinois, tu n'as pas ton masque?» Cette situation est intolérable. Une communication est-elle prévue à ce sujet en Fédération Wallonie-Bruxelles? La communauté asiatique souffre actuellement en silence.

Quel est le rôle des médias du côté francophone? Après avoir observé une dispersion de l'information, les professionnels ont recentré leurs communications. De même, les médias sociaux comme Facebook ont développé des relais vers des sites spécialisés. Les médias ont vraiment un rôle à jouer dans ce dossier.

Aujourd'hui, je veux être le relais des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Politiques, experts, opérateurs de la société civile, citoyens... Nous devons lutter tous ensemble et sachez, Mesdames et Messieurs les Ministres, que nous serons à vos côtés pour faire face à cette problématique.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Je voudrais d'abord remercier les différents intervenants pour le ton et la sérénité des questions et des interventions. Soyons clairs: le problème qui nous préoccupe aujourd'hui est majeur et il ne convient ni de le minimiser ni de l'aggraver. Nous avons besoin de sang-froid, de sérénité, de calme et de méthode afin de faire face au coronavirus. J'ajouterai qu'il n'y a rien de pire que d'intensifier, amplifier et créer un sentiment de panique auprès de la population. Aujourd'hui, elle est inquiète, ce qui est légitime au vu de ce qui se passe à l'étranger. Le coronavirus a maintenant passé nos frontières et aujourd'hui il nous appartient de prendre nos responsabilités politiques.

Je voudrais à cet égard remercier l'ensemble des membres de notre gouvernement qui ont pris leurs responsabilités et qui ont travaillé à ce dossier. Je voudrais insister aussi sur l'importance du comité de concertation. En effet, il serait malvenu et même indécent vis-à-vis de la population de tirer profit politiquement aujourd'hui d'une crise comme celle-ci. Nous avons assisté, lundi et aujourd'hui même, avec certains ministres du gouvernement concernés par les secteurs de la santé et de l'enseignement à des réunions que nous avons voulues positives et constructives.

Ce matin, nous avons abordé un problème important. De prime abord, il ne semble pas nous concerner plus spécifiquement. Or, c'est bel et bien le cas à travers les hôpitaux universitaires,

c'est l'approvisionnement en masques. Voyons comment y répondre. En réunion de concertation, il est important d'avoir une communication cohérente et homogène. Il serait malvenu de prendre des mesures disparates entre les Régions ou entre les Communautés. Le virus dépasse les frontières des pays et des entités fédérées.

Je me réjouis du travail réalisé et de la coordination, depuis la semaine dernière, notamment entre la ministre de l'Enseignement supérieur et la ministre de la Santé. Des contacts ont eu lieu avec l'État fédéral sur différents sujets. Préservons cet état d'esprit pour gérer cette crise qu'il ne faut pas minimiser. Nous sommes responsables, nous devons éviter d'aggraver la situation et de distiller la peur au sein de la population.

Nous n'avons pas attendu cette semaine pour réagir. Le cabinet de Mme Linard et l'ONE sont associés au *Risk Management Group*, un organe de la conférence interministérielle (CIM) de la Santé publique, qui gère des situations de crise, sur la base d'avis d'experts.

Au niveau de l'ONE, nous avons envoyé un courrier à l'ensemble des crèches et institutions d'accueil de la petite enfance les 21 et 27 février. Nous leur avons formulé des recommandations sur les mesures à prendre en matière sanitaire et d'hygiène. La même démarche a été effectuée auprès des accueils temps libre en début de semaine.

Madame Schyns, pour répondre à votre question, deux courriels ont aussi été envoyés la semaine dernière aux services PSE à l'école afin de les informer et les sensibiliser à toutes les recommandations. Début février, une cellule de veille a été instaurée à l'ONE afin d'évaluer les risques liés au Covid-19. Elle s'est transformée en cellule de crise en début de semaine, l'administrateur général y est désormais associé ainsi que les responsables des différents départements.

La communication interne et externe de notre gouvernement est très importante pour l'ensemble des ministres concernés, Mme Glatigny, Mme Désir et Mme Linard. Dans notre communication avec la presse, nous devons informer et sensibiliser, mais aussi faire passer des messages rassurants auprès de la population. Nous utilisons aussi au maximum les réseaux sociaux.

Une circulaire a été envoyée la semaine dernière à l'ensemble des écoles, fédérations de pouvoirs organisateurs, pouvoirs organisateurs et directeurs, afin de les sensibiliser au fait que nous travaillons à l'identification des risques avec le SPF Santé publique et le SPF Affaires étrangères. Nous avons aussi sensibilisé les destinataires de ce courrier aux recommandations sanitaires ou hygiéniques, mais également à l'attitude à adopter si des enfants présentant des symptômes liés au coronavirus sont présents dans les écoles.

Les déplacements scolaires sont également mentionnés dans cette circulaire. Nous demandons aux directions de consulter le site du SPF Affaires étrangères de façon systématique pour connaître ses recommandations. Par ailleurs, il faut préciser que le SPF Affaires étrangères ne fait pas de distinction entre les déplacements scolaires et les autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux pouvoirs organisateurs de prendre leurs responsabilités et d'évaluer attentivement chaque déplacement. Certains estiment qu'il faudrait interdire les voyages à l'étranger. Je n'ai pas entendu cela. À ceux qui réclament leur interdiction pure et simple, je demande: comment? En effet, c'est plus facile à dire qu'à faire. Les parents et les enfants n'approuvent pas tous la suppression de ces déplacements. Certaines personnes souhaiteraient interdire formellement les déplacements; d'autres seraient très fâchées si cela se faisait. Même chose au niveau des pouvoirs organisateurs. À un moment donné, chacun doit faire face à ses responsabilités. Nous, les politiques, nous devons faire face à nos responsabilités. Mais les différents pouvoirs organisateurs doivent faire de même. C'est pourquoi la circulaire est très claire: elle recommande aux différents pouvoirs organisateurs de consulter les recommandations du SPF Affaires étrangères. Nous pouvons en débattre, nous pouvons ne pas être d'accord, mais telle est aujourd'hui la position de notre gouvernement.

Une autre action a été effectuée qui concerne l'enseignement supérieur: l'envoi d'une circulaire à tous les établissements d'études supérieures – hautes écoles, études artistiques, universités –, mais aussi à tous ceux de promotion sociale.

Un courrier a été envoyé par Mme Glatigny aux différents hôpitaux universitaires. Il y a forcément un échange d'informations permanent entre le cabinet et ces derniers, mais nous les avons aussi questionnés sur différents aspects. Je ne vais pas les détailler. Il s'agit d'informations sur la capacité d'hébergement hospitalière, sur les modalités d'accueil, de dépistage, de confinement. Bref, toute une série de points qui nous paraissent importants à connaître si la situation devait, demain, devenir plus problématique. Car si nous sommes, aujourd'hui, en phase 2, je ne peux pas vous garantir que nous allons y rester dans les jours ou les semaines qui viennent. Je ne suis pas devin. Nous examinerons la situation au fil du temps.

Le comité de concertation s'est en effet réuni lundi et mercredi, et nous avons décidé de nous réunir tous les mercredis. Au niveau fédéral, le conseil des ministres restreint se réunira tous les vendredis à dix heures précises sur le sujet du coronavirus. Si l'actualité le nécessite, nous nous réunirions en urgence en comité de concertation élargi puisqu'il réunit la Première ministre, les ministres-présidents, mais aussi les ministres concernés en fonction des sujets abordés. Cette coordination est vraiment essentielle.

Madame Schyns, vous abordez des problèmes que les enseignants, directeurs et directrices d'écoles pourraient rencontrer et je vous ai répondu en partie. Le gouvernement est attentif à ces problèmes et il les abordera ultérieurement, car, aujourd'hui, c'est évidemment la sécurité des enfants, des enseignants et de toute la population qui prime.

J'ai peut-être mal compris l'intervention du PTB sur le rôle régulièrement évoqué des médias. J'espère que l'idée n'est pas de demander à la ministre de tutelle ou au gouvernement d'imposer à un service public les informations qu'il diffuse ou, du moins, de suggérer un angle d'attaque. Je ne suis pas toujours d'accord sur le traitement réalisé par certains médias de certains sujets, mais je suis viscéralement attaché à la liberté de la presse en toute circonstance, y compris dans une situation comme celle que nous vivons aujourd'hui.

Ce matin, nous avons discuté de l'importance de la communication et vous êtes ici nombreux à vous demander quel site d'informations consulter ou à quelles informations se fier. Nous essayons de centraliser toutes les informations, y compris sur les plans économique, hygiénique, sanitaire et scolaires sur le site www.info-coronavirus.be. Je suis sûr que vous êtes tous présents sur les réseaux sociaux, ce serait un geste très fort et responsable de notre Parlement aujourd'hui de répercuter dans les minutes qui viennent cette information en demandant à tous vos *followers* de consulter ce site-référence.

La ministre fédérale de la Santé publique a contacté la VRT. Quant à nous, la ministre Linard a sensibilisé la RTBF à diffuser des capsules pouvant répondre à toute une série de questions de la population de la manière la plus pédagogique, la plus simple et la plus accessible possible. Les deux chaînes publiques ont émis un avis favorable. Nous allons répéter l'initiative avec les télévisions locales, en leur suggérant de faire la même chose, car l'information en cette matière est primordiale.

Pour conclure, en raison de la gravité de la situation, nous devons nous montrer très attentifs. Saluons la façon dont le gouvernement a réagi à cette crise depuis le début – je suis certain que le Parlement voudra s'y associer. Il se peut qu'un directeur d'école se fâche pour tel ou tel motif ou qu'un médecin ou un service médical soient mécontents pour telle ou telle raison. Peut-être que certaines choses ne sont pas optimales, mais je tiens vraiment à saluer le travail réalisé et la maturité avec laquelle tous ces opérateurs de terrain, les enseignants, les accueillants de la petite enfance, les médecins, les aides-soignants, les infirmiers, réagissent à la situation. Je veux aussi, en notre nom à tous, les remercier et les féliciter.

Il est toujours possible de broyer du noir et d'insister sur ce qui ne fonctionne pas. Mais face à

de telles situations, faisons preuve d'efficacité et faisons en sorte que notre pays reste debout. Faisons de même dans les jours et les heures qui viennent. Il m'est impossible de prédire si la situation s'aggraverait, même si elle est prise en mains. Cette situation exige de la responsabilité, de la sérénité, du sang-froid, et c'est ce à quoi nous nous attelons actuellement.

Mme Sabine Roberty (PS). – Si l'homme a toujours eu peur d'un fléau qui anéantirait son espèce, il nous faut, aujourd'hui plus que jamais, faire preuve de prudence, mais aussi de maturité et de cohérence.

Nous ne sommes ni aveugles ni sourds, mais il nous faut garder notre sang-froid et c'est ce que nous faisons. Nous devons continuer à communiquer de manière adaptée à nos différents publics, à donner des explications claires et précises sur le virus, à rassurer sur la nature des symptômes et à annoncer les cas de guérison, car il y en a. Il importe de démontrer notre capacité à faire face à l'évolution des choses de façon responsable et concertée avec les autres niveaux de pouvoir ainsi qu'avec les milieux scientifiques et médicaux.

Ensemble, veillons à expliquer et à rappeler les mesures-barrières. Veillons à ce que la panique, la psychose, le regard biaisé sur l'autre, les mises à l'écart, voire le racisme ne gagnent pas du terrain sur la maladie. Veillons à ce que les informations fournies soient suffisamment explicites pour éviter que la peur du virus et la peur de l'autre ne deviennent plus virales que le virus lui-même.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je voudrais revenir sur deux aspects de la discussion. Premièrement, Monsieur le Ministre-Président, vous avez salué à juste titre le travail du comité de concertation: le comité de concertation s'est réuni et a démontré qu'il fonctionne. Tirons une leçon importante de cette expérience! En effet, généralement, les ministres travaillent de manière autonome sans se concerter. Il est nécessaire d'échanger les points de vue et de fixer une ligne directrice claire. Il faut garder cette leçon en tête, car je crains que nous soyons encore confrontés à des situations similaires à l'avenir.

Deuxièmement, je voudrais lever un malentendu concernant mes propos par rapport à la presse. Je n'ai absolument pas dit qu'il fallait censurer les émissions de télévision et de radio ou la presse écrite. Mon intention était de dire que les citoyens doivent être en mesure d'identifier les orientations claires, identiques pour tous. Je prends l'exemple des avis de disparition inquiétants qui sont diffusés après le journal télévisé. Ma suggestion est d'avoir une communication, avant et après le journal télévisé, sur les recommandations du SPF Santé. Donnons à tous la même vision de la situation, les mêmes références!

Mme Anne Laffut (MR). – Je me suis rendu compte de mon erreur: il s'agissait bien de 99 000 cas et de 3 000 décès. J'aurais aimé faire la rectification moi-même, mais mon collègue l'a délicatement fait à ma place. Cela étant dit, je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour la méthode et la transparence avec lesquelles vous communiquez à ce sujet. Il est essentiel que toutes les entités parlent d'une seule voix.

Vous l'avez rappelé: le site internet www.info-coronavirus.be fournit une information fiable et efficace. Il sera de nature à rassurer la population et à apporter des éléments de réponse factuels et objectifs par rapport à cette crise, qui est évolutive et n'est pas simple à gérer. Nous sentons la détermination de l'ensemble de la classe politique et de toutes les instances. Vous avez salué le travail des personnes qui doivent prendre des mesures sur le terrain par rapport à cette problématique. Nous leur rendons également hommage. Les citoyens se sentent rassurés quand ils reçoivent des informations transparentes. Jusqu'ici, c'est un sans-faute. Nous espérons bien sûr que la situation restera dans des limites acceptables et que l'épidémie touchera à sa fin dans les semaines qui viennent.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je ne sais pas si vous l'avez noté, mais mon groupe a applaudi votre intervention. Le thème de ce débat est si sérieux qu'il faut que nous nous impliquions tous, solidement. Vous avez d'ailleurs souligné l'importance du travail quotidien des opérateurs de terrain de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils agissent de manière mature et responsable pour gérer cette situation délicate. Ces applaudissements récompensaient aussi votre rappel sur la nécessité d'une communication cohérente. Avec la coordination des décisions, il s'agit, selon moi, des deux points les plus décisifs.

Vous avez, à juste titre, remarqué qu'il n'est pas possible de régler tous les aspects pratiques aujourd'hui. La question que j'ai posée concernant le statut des enseignants en est un exemple. Je pense toutefois qu'il est nécessaire d'anticiper, de sorte que, si le cas se pose où l'absence d'enseignants non couverts par des certificats médicaux est due au coronavirus, nous puissions réagir et leur apporter une solution.

Concernant les voyages, je viens d'apprendre que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Parlement européen ont annulé les visites des élèves. Ce ne sont donc pas les écoles qui prennent cette décision. Qu'en est-il, dès lors, des éventuels remboursements par les assurances? Dans le courant du mois à venir, les pouvoirs organisateurs et les directions y seront confrontés dans presque toutes les écoles secondaires. Ne serait-il pas envisageable qu'un juriste du service juridique de la Fédération Wallonie-Bruxelles planche sur cette problématique? Je vous rejoins, lorsque vous proposez, avec bon sens, de suivre

les recommandations du ministère des Affaires étrangères. La question est de savoir si cela permettra de faire fonctionner les assurances annulation des écoles qui supportent des coûts se chiffrant parfois en dizaines de milliers d'euros.

Le dernier point s'adresse plus spécifiquement à Mme Désir. Lorsqu'une école maintient son activité, et je pense que c'est une bonne chose de la maintenir dans les cas prévus, un taux de participation de 90 % est requis pour organiser cette activité. Il serait dès lors intéressant de réfléchir à une mesure transitoire ou provisoire. *(Réactions sur le banc du gouvernement)*

À partir de votre réaction, Madame la Ministre, j'entends que c'est en cours. Parfait! Je vais maintenant émettre une dernière suggestion constructive. Dans les écoles flamandes, des conseils ont circulé sur la manière de parler aux enfants du coronavirus. Au-delà des informations factuelles essentielles que vous avez communiquées sur les gestes de base, comme le lavage des mains, ne pourrions-nous pas élaborer un document type destiné à toutes les équipes qui travaillent avec les enfants, tant dans le secteur de l'aide à la jeunesse que dans le secteur scolaire?

M. Laurent Heyvaert (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour toutes ces réponses. Il semblerait, au vu des différentes interventions, que la Belgique a trop de ministres de la Santé. Cependant, la Chine et la France, qui n'ont qu'un seul ministre, n'ont pas montré toute leur efficacité! Dans notre modèle, tout le pouvoir n'est pas concentré dans les mains d'une seule personne. Une seule personne ne décidera pas pour toutes les autres; nous déciderons ensemble!

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir mis en valeur tous les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui travaillent actuellement sur cette question, pas seulement les ministres et les politiques. Vous avez évoqué la situation actuelle et les actions entreprises jusqu'à présent, mais nous n'avez pas parlé du futur. Or c'est crucial. La phase 3 risque d'être activée. Nos écoles sont-elles prêtes? Comment le gouvernement se prépare-t-il à ces événements?

Vous n'avez pas non plus dit un mot sur le racisme. Il s'agit certainement d'un oubli de votre part en raison du grand nombre de questions. J'aimerais toutefois vous entendre sur ce sujet important.

M. le président. – Le ministre-président aura certainement encore l'occasion de revenir sur ce point à d'autres occasions.

10 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant

les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, visant à garantir la gratuité du temps de midi pour l'enseignement fondamental (doc. 71 (2019-2020) n° 1), déposée par Mmes Groppi, Bernard et Pavet et M. Kerckhofs. Je vous propose d'envoyer cette proposition de décret à la commission l'Éducation. *(Assentiment)*

L'ordre du jour appelle également la prise en considération de la proposition de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux agents du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des organismes d'intérêt public relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, endeuillés par la perte d'un enfant (doc. 72 (2019-2020) n° 1), déposée par Mmes Vandorpe et Greoli, M. Desquesnes, Mmes Schyns et Goffinet, M. Dispa, Mme Kazadi et M. Antoine. Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires. *(Assentiment)*

Enfin, l'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux membres des personnels de l'enseignement endeuillés par la perte d'un enfant (doc. 73 (2019-2020) n° 1), déposée par Mmes Vandorpe et Greoli, M. Desquesnes, Mmes Schyns et Goffinet, M. Dispa, Mme Kazadi et M. Antoine. Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission l'Éducation. *(Assentiment)*

11 Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège, avec échanges de lettres, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation internationale de Police Criminelle – INTERPOL (O.I. P.C. – INTERPOL), fait à Lyon, le 14 octobre 2014 et à Bruxelles, le 24 octobre 2014 (doc. 48 (2019-2020) n°s 1 et 2)

11.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Grovonius, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je constate que l'accord de siège date de 2014. Il y a quelques années, je

m'étais adressé à M. Magnette, ministre-président wallon, pour m'étonner que certains projets de décret d'assentiment à des accords parvenaient sur nos bancs, longtemps après la ratification de ces textes... Il ne s'agissait pourtant pas de donner l'assentiment à l'Accord économique et commercial global (CETA) ou à l'Accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne! J'ai formulé cette même remarque au Parlement de la Communauté française au cours de la précédente législature.

Je souhaite que les traités de ce type, qui ne posent aucun problème, soient sortis de l'arriéré! Bien entendu, le gouvernement actuel et le gouvernement précédent ne sont pas les responsables directs de ce délai ou de ce retard. Toutefois, liquidons ces textes une bonne fois pour toutes! Certains ne sont pas entrés en vigueur à cause des retards de l'une de nos institutions fédérées. Je ne vise pas particulièrement l'une ou l'autre assemblée parlementaire de l'une ou l'autre entité de niveau 2. Toutefois, je ne comprends pas comment il est possible de prendre du retard sur des textes qui ne posent aucun problème. Il en va de la réputation de nos institutions et de notre pays.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous demander à votre administration d'examiner les textes restants? N'y voyez rien d'autre qu'un simple constat! Les textes n'ont pas été déposés précédemment, alors faites-le aujourd'hui!

M. le président. – J'aimerais ajouter un élément d'information. Les traités internationaux font souvent l'objet de décisions en domino et impliquent dès lors tous les niveaux de pouvoir. Quand le parlement d'une entité de niveau 2 s'accorde sur l'inscription de ces textes internationaux à son ordre du jour, c'est souvent à la suite de l'aboutissement des démarches nécessaires au niveau de l'entité de niveau 1.

Dans le passé, bon nombre de textes ont longtemps traîné au niveau de l'entité de niveau 1. Toutefois, depuis quelques années, le passif a été très fortement résorbé. Comme vous, Monsieur Wahl, j'invite le ministre-président à poursuivre cette action de rattrapage, sachant qu'il est arrivé d'adopter des textes qui remontaient parfois à une vingtaine d'années.

Si je partage votre point de vue, je souligne en même temps que nous nous trouvons dans une situation de domino. Nous sommes malheureusement souvent tributaires d'autres instances de l'architecture fédérale et de procédures plus longues que nous le souhaiterions.

Il ne faut pas non plus oublier la hiérarchisation des textes. Dans la priorité des choix décidés, je ne sous-estime pas l'importance des accords de siège. Force est de constater que certains textes sont de nature telle qu'ils présentent une plus grande urgence que d'autres.

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je vous rejoins totalement, Monsieur le Président! Mon intervention n'est certainement pas *ad hominem* vis-à-vis d'un gouvernement ou d'un autre. Je trouve tout aussi inacceptable que l'entité de niveau 1 a traîné pour la transmission des textes!

J'avais à l'époque interpellé M. Magnette, ministre-président wallon sous la précédente législature. Du coup, bon nombre de textes étaient parvenus sur nos bancs. Il avait reconnu avoir accumulé du retard qui n'était pas nécessairement dû à son gouvernement, mais plutôt aux mécanismes liés à l'architecture institutionnelle.

À présent, il faut avancer! Peut-être qu'il n'y a plus aucun texte qui est en attente d'être adopté... Tant mieux! Cela étant, Monsieur le Ministre-Président, demandez à l'administration ce qu'il en est. Si l'entité de niveau 1 n'a pas rempli son rôle, je vous invite à l'interpeller. Notre pays, dans toutes ses composantes, doit être exemplaire pour donner l'assentiment aux traités et accords qu'il a signés et ratifiés.

M. le président. – Un *monitoring* permanent existe au niveau de la Commission européenne, notamment grâce aux mécanismes de concertation. Ce n'est toutefois pas le cas pour toutes les matières. Notre devoir est dès lors d'y être attentifs.

Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

11.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

12 Débat thématique: «La note méthodologique relative aux bâtiments scolaires» (Article 84 du règlement)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion sur le thème «La note méthodologique relative aux bâtiments scolaires».

En application de l'article 84 de notre règlement, les temps de parole sont fixés comme suit: 10 minutes par groupe politique reconnu, 15 minutes pour la réponse du gouvernement et 2 minutes pour chaque réplique.

En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, du cdH et d'Ecolo.

La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – En préambule, permettez-moi de vous remercier, Monsieur Daerden, de m’avoir envoyé la note méthodologique relative aux bâtiments scolaires, bien que je ne sois pas officiellement cheffe de groupe et que ma formation politique ne constitue pas officiellement un groupe. Cette note est évidemment d’un intérêt général pour l’ensemble des députés.

L’article 84 de notre règlement prévoit que le débat thématique, tel que le Parlement le mène aujourd’hui, peut être proposé, soit en prenant en compte un certain nombre de questions ou d’interpellations déposées par les parlementaires, soit à l’initiative de la Conférence des présidents ou de l’un de ses membres.

Les parlementaires n’appartenant pas à un groupe, comme c’est le cas pour les trois députés DéFI, peuvent néanmoins participer à ce débat thématique à la seule condition d’avoir préalablement déposé une question ou soumis une interpellation sur ce thème.

Monsieur le Président, je vois dans ce dispositif une incongruité. En effet, un groupe ne peut pas participer au débat d’actualité sans avoir posé une question d’actualité. C’est la raison pour laquelle aucun membre de DéFI n’a participé au débat sur le coronavirus, le nombre de questions d’actualité lors d’une session parlementaire étant limité à neuf en ce qui concerne mon groupe. Mon groupe et moi-même n’avons pas estimé utile de «gâcher» une unité de notre quota, sachant que le débat serait de toute façon mené dans ce cénacle.

Au contraire des questions d’actualité, le débat thématique ne pose pas de règles claires. Il n’est pas possible à mon groupe de déposer des questions ou interpellations sur tout, vous en conviendrez. Or, nous n’avons pas été avertis de la décision de la Conférence des présidents d’inscrire ce débat thématique à l’ordre du jour. Nous sommes donc trois députés privés du droit de parole sur un sujet aussi important que l’état de nos bâtiments scolaires, tout simplement parce que nous ne disposons pas d’une boule de cristal et que nous ne pouvions pas deviner que ce point serait inscrit à l’ordre du jour.

Mon groupe ne dispose pas d’un observateur à la Conférence des présidents. Durant la législature passée, j’étais informée par une autre membre de la Conférence des présidents des thématiques qui allaient être abordées. Cela me permettait de poser une question et donc d’avoir voix au chapitre. Ce n’est plus le cas aujourd’hui! Force est de constater que, malgré les bonnes intentions de celles et ceux qui, dans notre hémicycle, parlent d’égalité des citoyens, de transparence, de participation citoyenne, il y a au sein de notre assemblée des députés de deuxième catégorie qui n’ont pas voix au chapitre!

M. le président. – Je dois rappeler la nature du texte réglementaire, sa lettre et son esprit. Seule une partie de votre raisonnement est correct, Madame la Députée. L’article 84, alinéa 3, du règlement dit que «les députés qui n’appartiennent à aucun groupe politique peuvent également intervenir dans le cadre d’un débat thématique à raison de cinq minutes de temps de parole, à la condition d’avoir déposé au préalable, une question orale ou une interpellation portant sur le même sujet.»

En vertu de l’article 84, alinéa 1^{er}, c’est sur la base des questions et interpellations qui ont été déposées que la Conférence des présidents peut décider d’inscrire à l’ordre du jour d’une séance plénière des débats thématiques.

Il aurait donc été possible à DéFI de déposer des questions sur ce thème. Si votre groupe l’avait fait, il aurait pu participer au débat thématique de ce jour. Or, dans ce cas-ci, vous n’aviez pas saisi l’occasion de déposer une question sur ce thème.

La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je vous remercie pour cette précision, Monsieur le Président. Vous avez raison! Cependant, dans ce cas, sauf erreur de ma part, nous sommes censés, lorsque la décision vient de la Conférence des présidents, avoir la possibilité d’intervenir sur tout. Un débat d’actualité peut en effet être consacré à n’importe quel sujet.

M. le président. – C’est la nature même du travail parlementaire. Aucun groupe n’est à l’abri de devoir intervenir sur tous les thèmes couverts par les compétences de notre institution.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Certes, mais un débat thématique peut également, indépendamment des questions et interpellations, être suscité par la Conférence des présidents ou par un des chefs de groupe qui en est membre. Dès lors, si un parlementaire n’est pas membre d’un groupe reconnu, il doit avoir déposé une question d’actualité au préalable.

M. le président. – Dans le présent débat thématique, l’opportunité d’avoir ce débat a été décidée par la Conférence des présidents sur la base des questions déposées. Or, le groupe DéFI n’a déposé aucune question ou interpellation sur ce thème.

La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Nous avons participé à un débat thématique en novembre!

Bombarder en permanence le gouvernement de questions pléthoriques n’est pas une attitude constructive. De plus, mon groupe n’en a pas la faculté: il ne compte que trois députés et il ne dispose pas d’un ou de deux collaborateurs, contrairement à vous tous, chers collègues!

Monsieur le Président, je trouverais dès lors plus simple et plus courtois, en attendant une

éventuelle modification du règlement, que vous nous avertissiez de l'imminence d'un débat, ce qui nous permettrait de poser une question parlementaire sur le sujet afin de participer à ce débat qui concerne tous les citoyens et tous les députés de cette Assemblée.

M. le président. – Je ne suis pas devin et ne peux pas déterminer, avant de disposer de la liste des questions, si un débat d'actualité ou un débat thématique sera consacré à tel ou tel sujet.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Nous sommes très nombreux, Monsieur le Ministre, à nous être réjouis de votre désignation en tant que ministre responsable des bâtiments scolaires. Nous connaissons déjà votre talent pour les chiffres et votre créativité dans les domaines financier et budgétaire; aujourd'hui, nous découvrons également votre capacité à tenir compte de la réalité du terrain en multipliant les visites dans les provinces et communes.

À la suite de l'adoption de votre note méthodologique par le gouvernement, j'aimerais vous témoigner notre détermination absolue dans ce dossier. Avec la ministre Caroline Désir, nous avons beaucoup parlé du Pacte pour un enseignement d'excellence, que nous considérons comme la plus grande priorité de cette législature. L'accueil de nos élèves, de nos enseignants et de tous les autres intervenants dans des bâtiments scolaires corrects est une condition indispensable à une concrétisation réussie du Pacte pour un enseignement d'excellence.

J'en appelle donc à votre créativité pour qu'enfin des bâtiments scolaires dignes de ce nom sortent de terre et que les modifications nécessaires soient apportées, et ce, tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

M. le président. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Depuis le début de cette législature, la problématique des bâtiments scolaires rythme les travaux de la commission du Budget. Ce dossier prioritaire s'inscrit d'ailleurs pleinement dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ainsi, Monsieur le Ministre, vous avez pris à bras-le-corps la situation particulièrement inquiétante des bâtiments scolaires, et ce, dès votre désignation. Loin des effets d'annonce sans perspective concrète, vous avancez de manière déterminée et systématique afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins criants du terrain.

Au nom de mon groupe, je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour vous remercier d'inclure activement les parlementaires dans ce vaste chantier, notamment à travers les exposés présentés par les services de l'administration chargés des bâtiments scolaires lors des réunions de commission ainsi que les nombreuses visites organisées conjointement par

notre commission et votre cabinet tout au long du trimestre. Il ne fait aucun doute que vous êtes guidé par la volonté de voir les pouvoirs exécutif et législatif collaborer pour mener à bien ce chantier essentiel au bien-être des élèves de Bruxelles et de Wallonie.

Par ailleurs, à travers l'article paru dans la presse à propos de l'adoption de votre note méthodologique par le gouvernement, vous avez fait preuve, une fois encore, d'une transparence exemplaire.

Tous les groupes, dans la majorité comme dans l'opposition, ont bien reçu les 22 pages de la note méthodologique que vous avez soumise au gouvernement pour proposer une stratégie coordonnée. Ce document apporte des réponses très concrètes à nos interrogations sur les constats et sur la méthodologie. En outre, l'état des lieux que vous dressez nous rappelle l'urgence d'agir dans les meilleurs délais pour assurer le respect des conditions minimales de sécurité pour les élèves et les équipes éducatives.

J'ai récemment visité l'internat Les Cascades, situé à Quaregnon, qui accueille des enfants autistes; celui-ci a été totalement rénové et aménagé pour offrir à ces enfants un accueil de grande qualité. Ce faisant, leurs besoins spécifiques ont été pris en compte de manière exemplaire par les architectes auteurs de ce projet.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite décroïsonner l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé, ce qui représente une tâche imposante en termes d'infrastructures. Monsieur le Ministre, comment cette perspective sera-t-elle intégrée dans les travaux des différents groupes de travail? En outre, la Commission européenne discute ce jour même de la future loi «Climat», qui précisera l'objectif de neutralité carbone pour 2050; dès lors, envisagez-vous de consulter vos homologues régionaux afin d'inclure les bâtiments scolaires dans les objectifs de développement durable? À titre d'exemple, les travaux réalisés à l'internat de Quaregnon ont permis de réduire les dépenses énergétiques de près d'un tiers.

Votre volonté d'intensifier les collaborations entre les réseaux au sein d'un même bassin scolaire pour optimiser l'utilisation des surfaces disponibles s'inscrit également dans une vision moderne et pragmatique.

La recherche de ces synergies sera-t-elle abordée dans le cadre du groupe de travail baptisé «Bâtiments adaptés à une école du 21^e siècle» ou d'un autre espace de réflexion particulier?

Dès demain, nous poursuivrons le travail entamé avec de nouvelles visites de terrain ainsi que, d'ici quelques semaines, de nouvelles auditions en réunion de commission. Néanmoins, l'argent étant le nerf de la guerre, je souhaiterais vous interroger à propos des pistes de financement de ce chantier.

Il y a quelques années déjà, de nombreuses institutions internationales, notamment le Fonds monétaire international (FMI), rappelaient que les investissements sont bons pour le pays, tant à court terme qu'à long terme. Mon groupe est, lui aussi, convaincu que les investissements dans la formation, l'enseignement et les infrastructures scolaires, sportives et culturelles sont essentiels pour le bien-être de nos citoyens et pour la bonne santé de notre économie. À ce propos, êtes-vous déjà en contact avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour étudier les possibilités de financement? D'autres pistes sont-elles envisageables?

Dans l'attente de votre réponse, permettez-moi aussi de réitérer les remerciements de mon groupe et moi-même pour votre transparence et votre volonté de travailler de concert avec le Parlement. Je suis convaincu que l'ensemble des parlementaires vous soutiendra dans votre détermination à offrir à tous des conditions de travail, d'apprentissage et d'épanouissement dignes d'une école tournée vers l'avenir.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Comme M. Lepine, j'évoquerai la tournée de visites que nous effectuons dans une série de bâtiments scolaires. Nous terminerons une première tournée demain. Nous aurons découvert quelques belles réalisations, c'est vrai, mais nous aurons aussi vu beaucoup de façades effritées, de châssis poreux, de chaudières vétustes et de sanitaires défectueux ou insuffisants, comme dans cette école de Bruxelles qui compte une toilette pour 120 professeurs.

Nous avons aussi rencontré le personnel affecté aux infrastructures qui, à chaque fois, fait montre de son dévouement et de sa préoccupation, mais qui demande du renfort. Dans une zone où le cadre prévoit 46 membres du personnel, ils sont 21. Aussi, les nombreuses mobilisations que nous avons connues depuis le début de la rentrée scolaire et que nous avons évoquées à plusieurs reprises dans cette enceinte sont tout à fait justifiées. Merci donc à ces enseignants d'avoir tiré le signal d'alarme. Merci à eux de ne pas s'arrêter tant qu'une solution n'est pas effective. Je pense ici par exemple à cette école de Bruxelles qui est à la recherche d'un atelier de mécanique automobile.

Le problème vient du désinvestissement que nous observons ces dernières décennies. Les bâtiments scolaires ont été gérés sans stratégie globale. Tous les partis qui se sont succédé dans les gouvernements depuis trente ans – MR, PS, cdH, Ecolo – sont responsables de cette vision à court terme, de ces pratiques d'austérité et du cadre budgétaire étriqué. Selon vos propres chiffres, Monsieur le Ministre, les budgets actuels prévoient une centaine de millions d'euros pour les

bâtiments alors que les besoins, rien que pour les travaux courants et les urgences, sont de 440 millions d'euros. Cette politique de désinvestissement et ce manque de stratégie ont aujourd'hui pour conséquence que les coûts à supporter par les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont plus importants. Vous l'avez dit dans la presse: il faut trouver un milliard d'euros, c'est énorme! Pour remédier à ces désinvestissements structurels, il faut surinvestir pour compenser les sous-investissements du passé.

C'est maintenant que nos positions vont probablement diverger, à propos de deux pistes que vous avez divulguées par voie de presse en même temps que votre note. Je tiens à souligner qu'en ce qui me concerne, c'est la deuxième fois que vous transmettez des notes à la presse avant de les transmettre aux parlementaires.

Je voudrais surtout parler des partenariats public-privé (PPP) et des partenariats public-citoyen que vous avez proposés. À l'époque, Mme Arena avait déjà évoqué les PPP pour construire et rénover les nouveaux ou les anciens bâtiments scolaires. Cette piste fut abandonnée. L'actualité des travaux du tram de Liège nous montre que les PPP sont souvent inefficaces et coûtent systématiquement plus cher que les marchés publics classiques. Les innombrables reports et changements d'opérateurs privés ont reporté la mise en service du tram et ont amené le coût total de la construction à un milliard d'euros au lieu de 430 millions. Cet exemple vaut la peine d'être pris en considération. Mais la question financière est loin d'être le seul problème des PPP dans le domaine des bâtiments scolaires. Les expériences dont nous avons eu connaissance montrent notamment que les principaux intéressés sont souvent écartés des processus de conception architecturale et que les bâtiments ne conviennent ainsi pas toujours au projet pédagogique.

Outre les PPP, vous envisagez aussi les partenariats public-citoyens, que l'on nomme aussi *crowdlending*. Il s'agit de la création d'un fonds sous la forme d'une plateforme de financement participatif, dans laquelle des citoyens pourraient investir leur épargne. Cela revient en quelque sorte à aller chercher l'argent dans les poches de la population qui, pourtant, paie déjà des impôts. Au vu de ce qui s'est passé ailleurs, la prudence s'impose.

En 2018, la plateforme française Unilend s'est effondrée. Cela pose des questions. La pratique du *crowdlending* est plus importante en France que chez nous; les analystes relèvent des problèmes de communication entre les personnes qui prêtent l'argent et les plateformes: les risques qu'ils prennent ne leur sont pas bien expliqués et on leur annonce des gains espérés beaucoup plus importants que ce qui leur est accordé en fin de compte. Le mécanisme manque de transparence. Pour cette raison, nous pensons qu'il faut faire très attention avant de se lancer dans ce genre

d'opération, d'autant plus qu'il y a, à notre avis, d'autres possibilités de financement. M. Kerckhofs viendra les exposer.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Il faut un surinvestissement pour compenser les sous-investissements du passé. Si les pistes de tiers investisseurs ne nous conviennent pas, il faudra bien en trouver d'autres. Les pistes au sein de la Communauté française sont limitées. Les moyens ne peuvent être prélevés dans les portefeuilles de la culture et de la petite enfance, et encore moins de celui de l'enseignement supérieur. Ces secteurs ne roulent pas sur l'or! En outre, il est impossible de diminuer les moyens octroyés à l'enseignement obligatoire où des investissements sont nécessaires et prévus par le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Certains gaspillages pourraient cependant être évités, ce qui permettrait de dégager des moyens financiers. Toutefois qui oserait discuter, par exemple, des réseaux de l'enseignement? Monsieur le Ministre, vous avez déclaré vouloir favoriser les collaborations intra-réseaux ou inter-réseaux, entre les pouvoirs organisateurs et les établissements au sein d'un même bassin scolaire, nécessaires pour la mise en œuvre du tronc commun polytechnique et l'ouverture de l'école sur le monde extérieur. Vous avez évoqué l'accessibilité des infrastructures en dehors des heures scolaires afin d'optimiser l'utilisation de la surface et donc les coûts des bâtiments. Si vous souhaitez mutualiser certaines infrastructures entre les établissements, y compris en interréseaux, dans le but de faire des économies d'échelle, c'est un pas dans la bonne direction et le PTB soutiendra votre démarche.

Nous aurions néanmoins souhaité que vous alliez un peu plus loin que la simple déclaration d'intention, Monsieur le Ministre. Votre note contient des organigrammes et beaucoup de structures. J'ai l'impression que l'état-major se met en place alors que les plans de bataille sont encore absents! Le PTB aurait voulu voir apparaître des lignes de force plus élaborées. Exigerez-vous des réseaux qu'ils se concertent afin de mutualiser leurs infrastructures plutôt que de passer leur temps à se concurrencer comme ils le font depuis des dizaines d'années, voire plus?

Si nous nous contentons de leur demander gentiment de collaborer, nous risquons sans doute d'attendre encore longtemps. Allez-vous vraiment anticiper le futur tronc commun et réinvestir les économies réalisées dans l'enseignement, notamment dans les bâtiments scolaires? Voilà pour les pistes internes. Toutefois, il ne faut pas rêver, même si des moyens intéressants peuvent être trouvés, en pratiquant une politique volontariste. Étant donné les besoins gigantesques qui ont été rappelés, cela ne suffira pas. Il faudra des pistes

extérieures. Nous ne pourrions pas, me semble-t-il, échapper à une mise à contribution de ceux qui ont le plus de moyens. Ce n'est pas qu'il manque d'argent en Belgique, mais il est de plus en plus mal réparti. Il faut faire appel aux grandes fortunes et à ceux qui ont les reins les plus solides.

Vous me direz que ce n'est pas de la compétence de la Communauté française. Certes, mais ce n'est pas de la faute du PTB, ni des enseignants, ni des élèves et de leurs parents si, il y a plus de 30 ans, deux partis ont voté une loi de financement qui porte bien mal son nom, puisque c'est, en réalité, une loi de définancement. Malgré quelques corrections apportées, pour en corriger les effets les plus désastreux, celle-ci reste très largement insuffisante.

Même si le PTB ne sera pas de la partie, la situation actuelle permet apparemment de discuter de tout au niveau fédéral. C'est peut-être le moment opportun pour remettre le financement des Communautés sur la table et demander au pouvoir fédéral de prendre des mesures fiscales courageuses afin d'avoir une loi de financement digne de ce nom.

Dans votre note, Monsieur le Ministre, vous évoquez la BEI. L'idée n'est pas mauvaise, mais cette banque fonctionne surtout comme une conseilère gratuite des pouvoirs publics. Si vous pouvez bénéficier de conseils gratuits, n'hésitez pas! Toutefois, vu les besoins criants, il faudra aussi des moyens concrets. Nous suggérons de créer, au niveau belge, une banque publique d'investissement, à l'instar de ce qui a été fait en Allemagne, à la fin de la dernière guerre, pour financer la reconstruction. Les enjeux actuels nécessitent ce genre de moyens. Les capitaux pourraient provenir de deux sources. La première, par exemple, est notre impôt sur la fortune qui n'est certainement pas un épouvantail: 1 % au-dessus d'un million d'euros. La deuxième source pourrait être Belfius, qui a été une banque publique pendant plus d'un siècle. Dans l'idéologie néolibérale, elle a été privatisée avec les objectifs d'équité et d'efficacité du secteur privé, bien évidemment. Ce secteur privé a été tellement efficace qu'après quelques années, il a fallu renationaliser la banque pour lui éviter la faillite. Les capitaux de la banque Belfius, toujours dans le giron de l'État, pourraient convenir pour alimenter la banque publique d'investissement. Cette décision serait nécessairement prise par le gouvernement fédéral, mais les entités fédérées pourraient en bénéficier.

Enfin, je vous donnerai un conseil aussi gratuit que celui de la BEI: je vous invite, votre parti et vous, à créer un espace de réflexion au niveau fédéral pour cette option.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, vous nous avez communi-

qué une note méthodologique sur la situation des bâtiments scolaires adoptée par le gouvernement. Vos propos ont le mérite d'être francs et de décrire le très mauvais état des infrastructures dû à un sous-investissement historique.

Je ne m'attarderai pas sur le passé, mais je n'en ferai pas table rase! Ces dernières décennies, les bâtiments scolaires n'ont pas bénéficié d'un investissement suffisant, au regard des besoins énormes des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les députés qui ont participé aux visites organisées dans les écoles se sont rendus dans des infrastructures modernes. Mais ils ont aussi constaté l'étendue des difficultés dénoncées à juste titre par les élèves et les enseignants. Je ne peux pas espérer la réussite d'un quelconque Pacte pour un enseignement d'excellence dans des bâtiments aux toits percés, des classes mal chauffées ou des écoles dotées d'ateliers mécaniques insalubres. Je ne parle même pas des ambitions d'économies énergétiques ou climatiques fixées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Monsieur le Ministre, vous et votre gouvernement partagez cette préoccupation. La rénovation des bâtiments scolaires est l'un des enjeux majeurs de cette législature. Parents, enseignants et élèves attendent que vous trouviez des solutions structurelles pour offrir aux jeunes des conditions décentes de scolarité.

Conscient de sa responsabilité, le gouvernement entend prendre la problématique à bras-le-corps et répondre aux priorités définies dans la DPC. Vous pouvez compter sur le groupe MR pour appuyer toutes les réformes qui visent l'amélioration de notre enseignement, notamment en matière de qualité, d'accessibilité et d'attractivité des bâtiments scolaires, ainsi qu'en matière de bien-être des élèves, des professeurs et des équipes pédagogiques.

À cet égard, je souhaiterais obtenir un éclairage sur la note méthodologique que vous avez communiquée. Il apparaît que plusieurs groupes de travail devraient être constitués autour de ces priorités, dont certaines sont essentielles aux yeux des libéraux. Il s'agit de l'évaluation et la réforme des différents fonds, programmes et mécanismes en vigueur, mais aussi de l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures et de la définition d'un cadre de réponse adapté pour les situations d'urgence.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous fournir un complément d'information sur lesdits groupes? Comment seront-ils constitués? Quelles seront leurs feuilles de route respectives? Comment seront organisés la coordination et le pilotage des travaux? Quand pensez-vous recevoir les conclusions des groupes de travail?

Dans la mesure où les besoins du terrain sont criants, il est nécessaire qu'un cahier des charges réaliste et cohérent soit adopté dès que possible.

Certes, la note méthodologique du gouvernement constitue une première étape importante; néanmoins, nous devons anticiper les phases suivantes. La période sur laquelle porte la présente législature est cruciale; il est donc important d'agir avec célérité.

Parallèlement, nous devons aussi impérativement envoyer un message clair aux opérateurs de terrain à propos des engagements du gouvernement. Avez-vous prévu de consulter les pouvoirs organisateurs, les associations de parents et les organisations syndicales? Par ailleurs, en raison de l'augmentation considérable de la population étudiante prévue dans les prochaines années, la situation des bâtiments de l'enseignement supérieur devrait également être soumise à l'examen de ces groupes de travail. Cela constituerait encore un motif de satisfaction pour le groupe MR, car, à l'instar des écoles secondaires, les infrastructures concernées n'ont pas non plus toujours bénéficié d'une attention spécifique par le passé. Pouvez-vous m'en dire plus à ce sujet?

Enfin, je souhaiterais vous interroger sur votre compétence en matière de Budget. Monsieur le Ministre, vous avez estimé à 1,2 milliard d'euros la somme nécessaire au refinancement du secteur des bâtiments scolaires. Si la note méthodologique semble ne rien prévoir à ce sujet, vous avez toutefois annoncé dans la presse n'avoir aucun tabou quant à d'éventuels partenariats entre secteurs public et privé. Évidemment, le groupe MR s'en réjouit pleinement.

Vous avez également évoqué la mobilisation de soutiens publics, dont le recours à un prêt de la BEI, la mise en place de partenariats entre les secteurs public et privé basés sur l'épargne privée et, enfin, le développement de synergies entre les différents réseaux en vue d'optimiser la gestion des infrastructures.

Pourriez-vous détailler ces différentes pistes de financement? Des contacts préliminaires ont-ils été établis avec les éventuels opérateurs intéressés? Comment va s'organiser la réflexion globale sur les processus de financement? Un groupe de travail sera-t-il constitué? Nous suivrons avec beaucoup d'intérêt l'ensemble des propositions que formulera le gouvernement.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Comme mes collègues l'ont répété, notre commission effectue de nombreuses visites dans les établissements du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

À ces occasions, nous découvrons l'existence de réalisations intéressantes et de rénovations. Mais nous découvrons aussi des bâtiments hétéroclites, parfois délabrés au niveau de la façade, du système de chauffe ou de la stabilité. La situation est particulièrement sensible dans certains établis-

sements bruxellois notamment: l'Athénée Royal Toots Thielemans ou l'Athénée royal de Ganshoren par exemple.

À chaque visite, nous rencontrons des responsables du réseau WBE, des infrastructures, du ministère. À cette occasion, les préfets ou préfets coordonnateurs nous font part des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien et qui touchent élèves, parents et enseignants. Ils nous rappellent aussi que, parfois, les prises de décisions sont trop lentes et que les procédures manquent de souplesse. Par ailleurs, les membres de l'administration nous exposent les soucis liés au recrutement ou au *management* au sein des directions générales des infrastructures, au sous-financement et à la durée des procédures de marché public. Grâce à de telles visites, les opérateurs des mondes scolaire et administratif se rencontrent et prennent connaissance du quotidien et missions de chacun.

Monsieur le Ministre, depuis ces entrevues, votre gouvernement a mis à l'ordre du jour, le 13 février, la note méthodologique. J'en ai pris connaissance, comme mes collègues. Vous y citez quelques chiffres, notamment à la page 3. Vous notez que 104 millions d'euros seraient nécessaires pour la gestion annuelle de WBE. La presse a également relayé la nécessité d'une poche budgétaire d'un milliard d'euros, information citée en réunion de commission.

D'où proviennent ces chiffres? La question est d'autant plus pertinente que vous utilisez le conditionnel dans votre texte. Quelle méthodologie avez-vous utilisée avec votre administration pour établir ces estimations? La somme d'un milliard concerne-t-elle tous les réseaux? Vous indiquez aussi, en page 4, que les actions devraient varier en fonction des réseaux.

Vous êtes chargé des bâtiments scolaires de tous les réseaux et de leur situation. Le cdH attend que des visites soient également organisées dans les autres réseaux, subventionnés officiel et libre. Nous recevrons d'ailleurs les opérateurs de ces établissements le 16 mars. D'ici là, pourrions-nous programmer les visites à venir? Je ne suis pas sûre qu'elles doivent être aussi nombreuses que celles effectuées dans le réseau WBE ou concerner l'ensemble des provinces. Mais certains cas méritent que nous nous y attardions.

Mon premier point d'attention concerne l'égalité de traitement entre les réseaux. Vous l'évoquez parfois, en filigrane, dans votre note. Mais j'aimerais vous entendre dire très clairement que vous soutenez ce point de vue.

L'aspect budgétaire est le deuxième point qui requiert notre attention.

Vous signalez que le programme prioritaire de travaux (PPT) et le Fonds de création de places pourraient être ouverts à l'enseignement supérieur. Analysons la situation. L'enseignement supérieur

voit son nombre d'étudiants croître d'année en année et nous avons donc besoin de moyens pour les bâtiments également.

Pour le cdH, le PPT comprend deux enjeux pour l'enseignement obligatoire: la nécessité d'amplifier le Fonds et de revoir les critères pour se conformer aux enjeux climatiques fixés par les gouvernements. Notre groupe politique s'est toujours battu pour le PPT et nous espérons continuer à le défendre avec vous.

Bien entendu, le budget est du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ampleur des travaux à réaliser dans l'ensemble des réseaux est considérable. Par exemple, le Fonds de garantie pour l'enseignement libre ne suffira pas non plus. Or, les finances communales étant ce qu'elles sont, aucun mandataire communal ne me contredira sur le fait qu'une part de liquidités significative sera nécessaire pour ces réseaux. Monsieur le Ministre, comment envisagez-vous d'évoluer dans le cadre du budget 2020 et du budget 2021?

Les collègues ont évoqué des modes de financement autres que le PPT. Des auditions auront lieu en réunion de commission au sujet du PPP. Celles-ci permettront à chacun d'analyser les avantages et les inconvénients de ce modèle cités par plusieurs d'entre vous. Monsieur Antoine, vous y serez particulièrement attentif, j'en suis convaincue.

La responsabilité est le maître-mot en ce qui concerne l'aspect budgétaire. En effet, nous ne pouvons pas trop altérer le solde du système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC). D'après mes informations; vous rencontrerez Moody's Corporation la semaine prochaine, cette réunion devrait vous aider à y voir plus clair.

J'en viens au troisième point: l'efficacité. Quel est votre calendrier de travail? Dans votre note, il est clair au sujet d'un des enjeux concernant WBE. Certains délais sont fixés à mars ou avril 2020. Autrement dit, ils sont très proches. Mais qu'en est-il concernant les autres dossiers? Quelles sont les prévisions pour les mois et les années à venir?

Avez-vous eu des contacts avec les Régions, notamment en ce qui concerne le volet urbanistique? Le dossier relatif aux procédures urbanistiques lors de rénovation ou de création de nouvelle classe ou partie d'école est conséquent. Certains leviers peuvent peut-être être activés dans ce domaine.

Enfin, avez-vous prévu de soutenir l'administration et la direction générale des infrastructures (DGI) en recourant à une expertise extérieure? Cette hypothèse a été évoquée lors de visites de terrain. J'ai même entendu une préfète coordinatrice envisager l'externalisation en cas de besoin. Quelle est votre position à ce sujet? Quel type d'expertise pourrait être envisagée pour soutenir l'administration dans la mesure où vous affi-

chez une volonté d'agir et de déployer des moyens? Vous l'aurez compris, les trois maîtres-mots de mon intervention sont égalité, responsabilité et efficacité.

M. le président. – La parole est à M. Soieresse Njall.

M. Kalvin Soieresse Njall (Ecolo). – L'état de délabrement avancé du parc immobilier scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles est un obstacle quotidien à un enseignement de qualité émancipateur pour les élèves et les enseignants. Il est le résultat d'un sous-financement chronique et d'une conscience insuffisante concernant l'impact des infrastructures sur l'apprentissage. Aujourd'hui, cette conscience est désormais très élevée. Je m'en réjouis, car elle constitue une opportunité pour penser l'école de demain et relever le défi de la transition écologique.

La question la plus épineuse du dossier est celle du financement du plan de rénovation des bâtiments scolaires. Parmi les options budgétaires, il faudra choisir celles qui sont les plus équilibrées et basées sur l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de son enseignement. Dans cette optique, les investissements publics seront la clé. Ils nous permettront de résoudre en amont des problématiques, et ainsi, de nous éviter de futures dépenses plus importantes encore que celles d'aujourd'hui. Néanmoins, nous ne devons pas nous lancer dans un endettement qui ferait peser une charge insoutenable sur les générations futures. Il faudra trouver un équilibre entre l'urgence des investissements et leur pertinence. Nous nous devons d'être attentifs aux nouveaux modes de financement. À ce titre, l'idée du *crowdfunding* est intéressante et les débats sur ce sujet seront déterminants. Cette possibilité doit être encadrée par des balises claires. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas se décharger entièrement de ses responsabilités de financement public lorsqu'il s'agit de l'enseignement et de ses infrastructures.

Nous sommes tous conscients que le mauvais état des bâtiments renforce les inégalités scolaires. En effet, ce sont souvent les écoles «en difficultés» qui disposent des infrastructures les plus délabrées. Cette situation a des effets directs sur notre «marché» scolaire. Dans les quartiers défavorisés, les écoles dont les bâtiments sont dégradés sont désertées, car elles rebutent les parents lors des journées «portes ouvertes.» Rénover les écoles, c'est donc faire un grand pas vers la réduction des inégalités sociales dans l'enseignement. Ce ne serait pas un luxe pour notre pays qui se classe systématiquement parmi les pires élèves sur cet aspect. Il faut absolument que les écoles les plus délabrées bénéficient d'une priorité à la rénovation.

Vu le mode de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment au moyen de la «clé élèves», il est bien évidemment important

d'accroître l'attrait de notre enseignement, ce qui passe naturellement par des infrastructures de qualité.

Je souhaiterais maintenant aborder un aspect qui est cher aux écologistes. Nous parlons toujours de consultation des parties prenantes, de participation, de concertation. Il s'avère que, dans la thématique qui nous occupe, nous ne pouvons pas nous permettre de négliger ou de minorer cet aspect: la compétence et le savoir accumulé dans l'utilisation répétée des infrastructures constituent une expertise d'usage essentielle pour le plan de rénovation des bâtiments scolaires, une expertise qui vient compléter les connaissances techniques de l'administration. La valeur de cette complémentarité est mise en exergue par le politologue Yves Sintomer: «Le dialogue entre les techniciens et les personnes concernées ou leurs délégués permet, à travers une discussion publique, une clarification progressive des besoins à travers l'émergence d'un savoir partagé entre citoyens et entre citoyens et experts».

Je rappellerai les exemples de l'Athénée royal d'Uccle ou de l'Athénée royal Toots Thielemans, sur lesquels je vous ai interpellé en commission, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne l'importance de l'expertise d'usage. Tenir compte du savoir d'usage permettra d'adapter le plan de rénovation afin qu'il corresponde mieux aux véritables besoins de l'école. En effet, le risque est grand de voir des ratés en termes pédagogiques: les bâtiments scolaires, les ateliers, les laboratoires, les salles de sport et les autres infrastructures rénovés, mais inadaptés aux apprentissages visés. Cette dynamique permet également de traiter de thématiques écologiques avec les élèves et de pratiquer la démocratie scolaire, importante pour l'écologie politique, en leur donnant la possibilité d'influer sur leur environnement. Je rappellerai que, dans la note méthodologique, une représentation étudiante est prévue au sein d'un groupe de travail, mais elle ne l'est pas pour les élèves. Or, pour nous, il s'agit d'un aspect important.

L'école de demain se doit d'être en réseaux, ouverte sur son environnement. Nous ne devons pas perdre de vue que ce plan de rénovation doit philosophiquement rester dans la lignée de l'objectif premier de notre enseignement: faire des élèves des citoyens critiques, émancipés et équilibrés, capables de créer une distanciation critique par rapport à cette société dans laquelle ils vivent.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Véronique Cremasco (Ecolo). – J'insisterai sur les liens entre la qualité des infrastructures et la qualité de nos apprentissages. Monsieur le Ministre, vous mettez en exergue l'école du 21^e siècle. Force est de constater que notre parc de bâtiments scolaires est quelque peu dépassé. Il faut donc le faire muter en profondeur. Voyons les

choses positivement. Au-delà de sa rénovation, nous avons ici une opportunité gigantesque de conceptualiser à nouveau tous ces espaces d'apprentissage. La façon dont les circulations dans un bâtiment sont conçues et les communications sont conçues, bref, l'architecture, est ce qui va permettre aux apprentissages d'éclore. Il est capital de la prendre en considération, des maternelles au supérieur.

Mais, dans votre note, cette école du 21^e siècle est plutôt théorique. J'aimerais avoir davantage de précisions. Comment comptez-vous créer ces bâtiments et réinventer l'école? Il faut reconceptualiser les espaces et leur donner une plus-value. Mme Schepmans parlait de conditions décentes. J'irai plus loin: c'est l'occasion ou jamais de donner de l'ambition à nos bâtiments, et donc à notre enseignement.

Plus particulièrement, c'est un aspect cher à Ecolo, le caractère inclusif de ces bâtiments doit être respecté partout. Il s'agit d'un point concret facilement déclinable transversalement. Nous constatons qu'actuellement que ce n'est toujours pas le cas pour les filles – systématiquement reléguées en périphérie des cours de récréation, des matchs de football, etc. – et pour les personnes à mobilité réduite. Les sanitaires, ainsi que d'autres espaces genrés, cristallisent cette exclusion, comme l'a rappelé récemment M. Lux. J'aimerais vous entendre pour déterminer si ces aspects seront pris en considération dans chaque projet.

Pour nous, écologistes, c'est aussi l'opportunité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de viser la neutralité carbone en 2050. Vous l'avez rappelé en réunion de commission, le bâti est de 3,4 millions de mètres carrés rien que pour WBE, sans compter les autres infrastructures scolaires des réseaux subsidiés. Envisagez-vous étendre le champ de réflexion à ces dernières? Sans la mutation de ces bâtiments scolaires, la transition écologique n'aura pas lieu et nous n'atteindrons pas non plus la neutralité carbone en 2050. Vous êtes, par conséquent, un des éléments clés de cette mutation et la note méthodologique que vous proposez l'est également.

Au début de mon propos, j'ai tenté d'insister sur la qualité architecturale de l'école du 21^e siècle dans toute son ambition. Cette fois, j'en viens à la qualité architecturale de tous les bâtiments. J'aimerais vous entendre sur le rôle à jouer de la cellule de la Fédération Wallonie-Bruxelles chargée de l'architecture. J'apprécie vous interpeller sur ce sujet, car je pense qu'il est important de considérer cette thématique à sa juste valeur, d'abord pour le confort des utilisateurs. Il suffit en effet de se rendre dans une cour de récréation pour constater la cacophonie ambiante. Comment les enseignants peuvent-ils la supporter chaque jour? Le confort de l'utilisateur réside aussi dans la luminosité ou la ventilation. La qualité architecturale y a son mot à dire comme pour la maîtrise des coûts d'exploitation.

Pour conclure, même si nous devons faire des interventions ponctuelles, comme pour le programme de création des places, nous devons absolument réfléchir, en écologistes, à toutes les infrastructures scolaires. En amont et globalement, cette réflexion en profondeur nous permettra de ne pas aboutir à des emplâtres sur une jambe de bois. À force de les accumuler, nous nous trouvons en présence d'un parc immobilier scolaire bourré de sparadraps qui ne correspond pas à nos ambitions d'une école du 21^e siècle.

M. le président. – La parole est à M. Daerden, ministre.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Merci pour toutes vos interventions qui me confortent encore dans la dynamique que j'ai voulu lancer et dans l'initiative que j'ai prise. Je tiens dès lors à vous remercier d'avoir souligné, de manière quasi unanime, les nombreux aspects positifs de cette démarche comme les visites de terrain. Ces dernières permettent d'apporter un éclairage tant sur les initiatives positives qui existent en Fédération Wallonie-Bruxelles, car – rappelons-le – tout n'est pas catastrophique! Elles permettent, en outre, de prendre conscience des réalités problématiques de terrain comme la vétusté de nombreux bâtiments et l'état déplorable des équipements. Cette mixité de bâtiments que nous avons pu voir aux quatre coins de la Wallonie et de Bruxelles avait précisément cet objectif et je me réjouis que vous l'ayez souligné et que vous en soyez satisfaits.

Je voudrais rassurer, dès à présent, le groupe cdH dans son ensemble dont les interpellations abondaient dans le même sens. Comme promis, je viendrai avec une proposition concrète à cet égard: nous aurons l'occasion de visiter des bâtiments dans les autres pouvoirs organisateurs. Bien entendu, visiter toutes les provinces et tous les pouvoirs organisateurs sera compliqué, mais nous serons en mesure d'avoir un échantillon concerté avec les pouvoirs organisateurs et fédérations de pouvoirs organisateurs.

Je me réjouis aussi que vous appréciez ma volonté de transparence et de franchise, notamment avec la transmission de la note méthodologique. Cette dernière a d'abord été transmise et discutée avec mes collègues. C'est une règle fondamentale. J'ai ensuite rencontré la presse, je vous ai transmis le document et nous voici réunis en séance plénière pour la première fois depuis lors. Il s'agit d'un cheminement classique. Nous pourrions difficilement faire mieux: nous menons ici même ce débat, quelques jours après l'élaboration et l'adoption de cette note.

Je me réjouis également de constater que tous les groupes, majorité et opposition confondues, sont prêts à se mobiliser aux côtés du gouverne-

ment. En effet, ce thème est tellement transversal et important pour l'ensemble des francophones qu'il doit transcender les appartenances partisans. Inutile de vous exposer le contenu de la note: vous avez eu l'occasion de la lire en détail. Vous en avez d'ailleurs fait écho de manière relativement précise. Je reviendrai sur l'un ou l'autre point évoqué par certains groupes pour essayer d'apporter des précisions à ce stade de la discussion.

Le délai est un sujet important qui a été évoqué par plusieurs d'entre vous. Certaines urgences doivent être rencontrées et, en même temps, une nouvelle organisation du financement, des fonds, des travaux à réaliser et des procédures doit être mise en place. Cette note méthodologique a, comme son nom l'indique, pour but d'élaborer une méthodologie. Elle ne vise pas à répondre à toutes les questions. Le plan consistait d'abord à se mettre d'accord sur une méthodologie. Cette étape maintenant passée, il faut la rendre opérationnelle. Il est nécessaire de placer un nom sur chaque groupe de travail ainsi que sur le groupe de coordination, agissant en coupole, repris dans l'organigramme. J'ai promis d'effectuer ce travail durant le mois de mars et de soumettre ma proposition au gouvernement. Il est évident que je vous la communiquerai aussi.

Ce travail est surtout réalisé avec des acteurs issus des administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des parties prenantes et des partenaires tels que les fédérations des pouvoirs organisateurs, les représentants de parents et d'étudiants, les représentants syndicaux ainsi que les Régions, que ce soit la Wallonie ou la Région bruxelloise à travers la Commission communautaire française (COCOF).

Avec le ministre-président, nous avons convenu d'entretenir des contacts privilégiés avec les gouvernements de la Région wallonne et de la Région bruxelloise afin d'établir la meilleure synergie possible. En effet l'aménagement, la construction, la rénovation d'une école touchent à beaucoup de domaines transversaux: l'aspect énergétique, qui est en partie une compétence régionale; le volet numérique avec, là aussi, des collaborations à développer; le financement, qui suppose des synergies avec les Régions, notamment à travers les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS). Il y a encore les pouvoirs locaux, l'aménagement du territoire et l'urbanisme: tous ces domaines de compétence doivent être abordés en synergie.

La première étape est l'installation concrète de ces groupes de travail. J'espère qu'elle sera effectuée en mars. Il faudra donc avancer vite. J'espère que nous pourrons tenir cet objectif. Le travail commencera ensuite avec les aspects les plus urgents. Je les situe essentiellement dans les tâches du groupe de travail sur WBE: les bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si certains dépendent des SPABS. Il s'agit donc de

notre responsabilité directe et il est dommage qu'il y ait eu ce désinvestissement, qui n'existe pas que dans les bâtiments, ni seulement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce constat est plus général; il concerne les niveaux de pouvoir public wallons, bruxellois, la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi la Flandre et la Belgique dans sa globalité. La Banque nationale, notamment, a relevé cet état de fait. Ces désinvestissements sont regrettables, mais il faut se tourner vers le futur et y remédier.

La priorité est donc donnée aux bâtiments de WBE et à ceux qui font l'actualité à Bruxelles et ailleurs: les athénées ainsi que les internats. C'est un thème important. Il faut pouvoir s'appuyer sur de belles réalisations pour en inspirer d'autres. Telle sera ma priorité. Le lundi 16 mars, lors de ma rencontre avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, d'autres priorités surgiront peut-être.

Au niveau de la réforme des fonds, je suis d'accord avec vous, Mme Schyns, pour dire que le PPT est sûrement le fond à revoir en premier lieu. Son usage est parfois dénaturé et le fait qu'il ne s'agisse pas d'un service administratif à comptabilité autonome (SACA) est problématique. Voir des sommes inutilisées tomber en fin d'année peut être frustrant. Une priorité doit être accordée aux fonds. Faut-il les revoir un à un ou dans leur globalité? Le PPT fait en tout cas l'objet de toute mon attention.

En termes de calendrier, mon objectif est que la phase de réflexion soit clôturée à la fin de l'année. Elle ne va pas s'éterniser pendant dix ans! Tout à l'heure, on m'a demandé si j'allais attendre la fin de ce siècle pour trouver une solution, car ce sont des bâtiments du 21^e siècle. Bien sûr que non! Effectuer la totalité des rénovations pour la fin de la décennie et achever la plupart pour la fin de la législature serait un bon objectif. Chers députés, si, comme moi, vous avez géré des dossiers relatifs à des bâtiments, que ce soit à titre privé ou en tant que mandataire, vous savez que cela prend du temps. La phase de réflexion ne doit dès lors pas trop durer. La fin de l'année est le moment idéal pour achever cette réflexion et disposer d'une méthodologie opérationnelle de mise en œuvre, y compris pour l'aspect financement. Cette question a été abordée par la plupart d'entre vous. Je comprends votre préoccupation à cet égard puisque je la partage, tout comme le ministre-président et mes collègues du gouvernement. Je tiens à les rassurer, je n'empiéterai pas sur leurs compétences! Mais ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion spécifique et sortir du cadre de nos équilibres budgétaires classiques. Sinon, nous n'arriverons à rien! Ce n'est pas en distribuant deux millions par-ci, cinq millions par-là en cours de négociation que nous trouverons une solution. Cela n'a aucun sens! J'espère donc que les nombreux experts qui nous épauleront, mes collègues et moi, seront pleins d'imagination!

Soyons originaux et diversifiés dans la recherche de solutions! Par exemple, ce qui peut être vrai pour des tiers-investisseurs en termes d'économie d'énergie n'est pas forcément vrai si l'on veut construire une nouvelle école respectueuse de toutes les exigences architecturales. Nous pourrions par exemple demander des financements au niveau européen. Pourquoi ne pas tenter de nous inscrire dans le *European Green Deal* développé par la Commission européenne, avec l'aide et le conseil de la BEI, qui est déjà un partenaire financier?

Le partenariat public-citoyen consiste à faire participer les grandes fortunes. Que celles-ci prêtent l'argent dont elles ne savent que faire pour rénover nos écoles! Les citoyens concernés pourraient tirer une grande fierté d'avoir contribué à améliorer les écoles de leurs enfants et petits-enfants! Je pense sincèrement qu'il y a de l'épargne à mobiliser. Ce n'est ni un *hold-up* ni un vol! Ces citoyens paient déjà des impôts et nous les invitons à contribuer en plaçant leur épargne, car cela représente un nouveau mode de financement. Monsieur Antoine, il n'est pas aisé de sortir du périmètre SEC, mais essayons de nous montrer créatifs! Les citoyens peuvent peut-être nous aider à le devenir en nous donnant accès à cette nouvelle formule de financement. C'est en panachant le financement que nous y arriverons. Profitons aussi des taux bas!

Il est prévu de contacter la BEI. Les pistes internes et externes de financement sont envisagées. Il convient aussi de réfléchir aux synergies interréseaux et internes aux réseaux.

Réfléchir aux bâtiments scolaires est une belle opportunité de faire des économies. Vous l'avez évoqué, Madame Cremasco: nous avons trop de mètres carrés de bâtiments scolaires, avec pour conséquences une augmentation du coût des entretiens et du coût énergétique. Certains espaces sont gaspillés alors qu'ils pourraient servir à d'autres usages. Travailler sur des synergies, repenser l'espace permettra de gagner des mètres carrés, de faire des économies et de réunir des bâtiments et installations d'un même réseau. Hier, à Binche, j'ai vu un beau projet qui vise à réunir sur un même site des bâtiments de l'enseignement de promotion sociale et d'autres de l'enseignement artistique qui, aujourd'hui, sont dispersés dans la ville. Ce projet permettra de gagner des mètres carrés et de supprimer des préfabriqués, véritables passoires énergétiques. Une nouvelle vie dans l'école! C'est un exemple. J'essaierai de trouver le financement nécessaire pour aider la ville de Binche à le réaliser. Nous devons nous en inspirer. Il y a en effet des mètres carrés à retrouver à l'intérieur d'un même réseau, mais aussi entre les réseaux, entre les provinces, les communes, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans une logique d'implémentation du Pacte pour un enseignement d'excellence et du tronc commun.

Et pourquoi pas aussi avec le réseau libre? Les synergies sont nécessaires pour permettre des gains d'énergie et d'espace. Des économies importantes sont donc possibles, mais il faut pour cela faire face à l'urgence climatique. Les bâtiments constituent évidemment un élément important dans cette lutte.

Cette réforme est donc une opportunité. D'autres possibilités d'économie sont également permises par des entretiens et des maintenances. Tout le monde sait au final que des emplâtres sur une jambe de bois engendrent au final une addition plus élevée. Le projet, s'il est bien conçu et s'inscrit dans la durée, permet aussi des économies à ce niveau-là.

Je terminerai par une réponse à votre intervention, Madame Schyns. Mon projet se veut égalitaire, responsable et efficace.

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, la détermination et l'inventivité sont au pouvoir! Vous avez tracé le chemin! Nous vous accompagnerons et vous aiderons pour atteindre ce que tous les groupes de cette Assemblée souhaitent: de meilleurs bâtiments scolaires pour les enfants et le corps enseignant!

M. le président. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la précision et la qualité de vos réponses. Je salue votre volonté de pluralisme dans ce dossier ô combien important pour cette législature. Toutes les familles politiques sont en effet conscientes de l'étendue du problème.

Je vous félicite, vous et votre équipe, pour le travail réalisé jusqu'ici et je vous encourage à poursuivre sur cette voie, afin d'améliorer le quotidien scolaire de nos enfants, de nos élèves de Bruxelles et de Wallonie. Nous serons toujours à vos côtés!

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les perspectives que vous avez tracées. Je constate que la créativité est au rendez-vous. Elle est toujours bienvenue et nous la soutiendrons. Il reste à savoir ce qu'elle coûtera aux finances publiques.

Faire appel aux investissements, grands ou petits, en échange d'un rendement pose bien entendu un problème pour la gestion des finances publiques qui ne sont déjà pas dans un très bon état.

Nous voulons dès lors poursuivre la discussion et suggérons d'étudier les pistes que nous avons proposées. J'espère qu'elles trouveront un écho favorable dans les semaines et les mois à venir. Il s'agit de propositions qui permettent

d'aller chercher de l'argent là où il se trouve, sans qu'il y ait un coût supplémentaire pour les pouvoirs publics dont nous avons la charge.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez gentiment ironisé sur les grandes fortunes. Je ne suis pas vexé, rassurez-vous! Prenons un investisseur, à la grande fortune, qui financerait l'enseignement, les bâtiments scolaires en l'occurrence, et recevrait 5, 6 ou 7 % d'intérêts, comme c'est le cas dans les *crowdfundings*. Les sommes reçues ne pourraient pas payer ses impôts de manière juste. Ce procédé ne constitue pas un réel financement des grandes fortunes.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, le financement des bâtiments scolaires reste la question essentielle. J'entends que nous devons faire preuve d'originalité et de créativité et qu'un panachage des moyens sera nécessaire. J'entends que vous faites appel à la BEI, au partenariat avec le citoyen. C'est très bien, mais ce ne sera pas suffisant.

Dès lors, mon groupe reste convaincu qu'à l'instar des projets qui se sont réalisés notamment en Flandre avec les «*Scholen van Morgen*», la piste du partenariat public-privé doit être envisagée. Ce type de partenariat n'est pas nécessairement négatif, comme on peut parfois l'entendre. Par conséquent, la législature actuelle est véritablement cruciale et une grande vigilance s'impose. On estime que, sans cela, 75 000 élèves pourraient se retrouver sans bâtiments. Il est donc important de lancer un message fort, bien évidemment à destination des élèves, mais aussi des parents et des équipes pédagogiques afin qu'après les réunions, les projets et les propositions, on puisse passer à des actions concrètes.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir confirmé la programmation de visites dans les différents réseaux subventionnés. Ce faisant, il y aura une égalité de traitement entre les réseaux. Nous resterons cependant attentifs à la généralisation nécessaire de cette tendance.

En ce qui concerne les délais, je conçois que vous ayez besoin du reste de l'année pour réfléchir, mais j'espère que vous pourrez entre-temps interagir avec les membres de la commission des Bâtiments scolaires concernée si les propositions le requièrent.

Je vous rejoins sur le PPT. Vous pouvez compter sur le soutien du cdH pour envisager de manière positive et adéquate sa révision.

À titre personnel, je n'ai pas perçu la méthodologie qui se cache derrière vos chiffres. Je le regrette d'autant plus qu'il s'agit de montants importants. Je reviendrai vers vous à ce sujet en réunion de commission. Même si notre commission a déjà abordé cette méthodologie, il nous faut la creuser davantage. Selon vos dires d'aujourd'hui, il ne reste justement, pour avancer, qu'à mettre des chiffres et des méthodes de financement derrière des mots.

M. le président. – La parole est à M. Soiresse Njall.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Pour atteindre des objectifs scolaires, il faut parfois se mettre à la place des élèves.

Il s'agit à mes yeux d'un moment privilégié d'apprentissage démocratique. Sachant que les élèves passent le plus clair de leur enfance et de leur adolescence à l'école, il faut les écouter et tenir compte de la manière dont ils veulent cette école inclusive pour l'avenir.

Profitez de cette occasion pour croiser le Pacte pour un enseignement d'excellence et le plan de rénovation des bâtiments scolaires. J'espère, Monsieur le Ministre, que, comme à Binche, vous viendrez à Ganshoren avec de beaux projets.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Véronique Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, mon groupe a envie de croire en cette réforme. Celle-ci constitue une chance de sortir du cercle vicieux de la dégradation et aller vers un cercle vertueux d'une école ouvrant la voie à d'autres apprentissages et à d'autres expériences architecturales. Ces expériences doivent être vues au sens large, elles doivent être synonymes de mise en commun et de réflexion.

Qu'il s'agisse du projet binchois ou d'un autre, il faut non seulement trouver des sources de financement, mais aussi les utiliser à bon escient. Pour rentrer dans ce cercle vertueux, il ne faut pas faire l'économie de cette réflexion. Vous l'avez dit: on ne peut pas parler d'école du 21^e siècle en reportant les solutions au siècle suivant.

Le débat que nous avons eu ici sur cette note méthodologique constitue en tout cas un bon point de départ.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, le débat thématique est clos.

13 Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège, avec échanges de lettres, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation internationale de Police Criminelle – INTERPOL

(O.I. P.C. – INTERPOL), fait à Lyon, le 14 octobre 2014 et à Bruxelles, le 24 octobre 2014 (doc. 48 (2019-2020) n^{os} 1 et 2)

13.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

80 membres ont pris part au vote.

80 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Ahallouch Fatima, M. Antoine André, Mmes Bernard Alice, Bertrand Alexia, MM. Beugnies John, Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collin René, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, De Re Margaux, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Demotte Rudy, Desquesnes François, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Dispa Benoît, Dodrimont Philippe, Douette Manu, Dupont Jori, Mme Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, M. Gardier Charles, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Greoli Alda, Groppi Elisa, Grovoni Gwenaëlle, MM. Hardy Maxime, Hazée Stéphane, Hermant Antoine, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Laffut Anne, M. Legasse Dimitri, Mme Lekane Laure, MM. Lepine Jean-Pierre, Liradelfo Julien, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Magdalijs Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Matagne Julien, Mme Mathieux Françoise, MM. Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mme Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pavet Amandine, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mmes Schepmans Françoise, Schyns Marie-Martine, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Kalvin, Van Goidsenhoven Gaëtan, Vancauwenberge Luc, Mme Vandorpe Mathilde, MM. Vossaert Michaël, Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h15.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par Mme Schepmans ainsi que par MM. Ouriaghli, Botin et Luperto;

– au ministre Daerden, par Mmes Schepmans, Schyns, Groppi et de Coster-Bauchau ainsi que par M. Vancauwenberge;

– à la ministre Linard, par Mmes Laffut, Mathieux, Emmery, Goffinet et Pavet ainsi que par MM. Gardier, Botin, Legasse, Courard, Dispa, Luperto et Desquesnes;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Kapompole, Durenne, Chabert et Greoli ainsi que par MM. Desquesnes, Douette, Vossaert, Witsel, Sahli, Disabato, Clersy et Hardy;

– à la ministre Désir, par Mmes Mathieux, Galant, Durenne, Cortisse, Schepmans, Ahallouch, Gahouchi, Roberty, Kapompole et Schyns ainsi que par MM. Douette, Botin, Vancauwenberge, Courard, Frédéric, Demeuse, Sahli et Léonard.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation des articles 62 et 71 du décret de la Communauté française du 3 mai 2019 portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche;

– les recours en annulation totale ou partielle des articles 2.1.1.3 § 1^{er}, 7^o à 9^o, et § 2, 2.4.4.1, § 2, 2.4.4.2 et 2.4.4.3 du Code belge de la Navigation (loi du 8 mai 2019, article 2);

– les recours en annulation partielle du décret de la Communauté flamande du 17 mai 2019 portant modification du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, du Code de l'Enseignement secondaire du 17 décembre 2010 et de la codification de certaines dispositions relatives à l'enseignement du 28 octobre 2016, en ce qui concerne le droit à l'inscription;

– l'arrêt du 13 février 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 21, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, ne viole pas l'article 13 de la Constitution, lu en combinaison avec l'article 6, § 1^{er}, de la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 13 février 2020 annulant partiellement l'article 4, § 2, alinéa 1^{er}, et § 4, alinéas 1^{er} et 3, de la loi du 19 mars 2017 instituant un fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne;

– l’arrêt du 13 février 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation totale ou partielle des articles 6, alinéas 2 à 4, 21, 62, § 1^{er},

et 66 du décret de la Région wallonne du 15 mars 2018 relatif au bail d’habitation.